

La nature, les hommes et le paysage autour de Fougères et de Saint-Aubin-du-Cormier (fin XIV^e - début XVI^e siècle)

Essai de transcription d'un environnement
médiéval à travers les noms de lieux

Le recul de la forêt, la domestication des landes et des broussailles, la naissance des hameaux, des villages et des bourgs, la mise en place des repères..., la création progressive, au fil du temps, d'un véritable cadre de vie pour la population, dont s'ensuit le façonnement des paysages : chacun se rappelle les grandes lignes de cette histoire découlant du très rude et non moins vital combat de l'homme contre la nature au Moyen Âge. Mais si les allusions sont encore nombreuses sur le terrain, elles n'en demeurent pas moins fort difficiles à interpréter quant à la description des éléments constitutifs du panorama tel qu'il se dévoilait du haut des tours, des fenêtres des châteaux ou du sommet des collines environnantes : les formés de l'habitat, le maillage des champs, le dédale des chemins, la dénomination des lieux désormais promus au rang de leur propre existence, la couleur de l'horizon tapissant le fond des jours ordinaires...

Un paysage hérité de l'ère des grands défrichements

Bien entendu le pays de Fougères n'échappe pas à cette vision. Et sur ce point – comme d'ailleurs un peu partout –, c'est encore la toponymie qui éclaire le mieux l'historien pour une première approche. Les très nombreuses désignations en *Essarts*, *Touche*, *Mesnil* ou *Maineuf*, *Pâtis*, *Landelles*, *Épines*, *Noë*..., mais aussi *Villeneuve* ou *Neuville*, *Plessis*, *Haie*, *Breil*, *Courtil*, *Clos*, généralement suivis d'un nom de personne, témoignent de cette inlassable conquête, laissant le champ libre à de nouvelles étendues de mise en valeur. Ainsi, au départ de Fougères en direction de Saint-Brice : *le Plessis-Couard*, *le Breil-Renard*, *la Haute* et *la Basse-Touche*, *le Petit*, *le Bas* et *le Grand-Courtoux*, *les Courtillaux*, *l'Essart*..., ou encore *le Plessis-Gautier* en Beaucé ; et tant d'autres rencontrés ici ou là, au hasard des che-

mins, à l'orée des bois ou au cœur des hameaux. De même, en bordure directe de la forêt de Fougères, comment ne pas retenir de manière on ne peut plus significative : *la Touche-Cochonnais, le Pâtis de la Barre, la Ville-aux-Bœufs, le Broutis...*, ou encore *l'Escoublais, l'Escoublerie, les Écobues, le Brûlis* suggérant au passage, tous autant les uns comme les autres, cette très ancienne pratique de l'écobuage consistant à brûler sur place – à des fins de fertilisation – les herbes, les racines et les souches des terrains fraîchement essartés. Et les clairières de s'ouvrir les unes après les autres, favorisant ce recul de la forêt aujourd'hui parfaitement cicatrisé : comme autour de l'ancienne abbaye Saint-François dont les maigres vestiges perpétuent depuis les années 1440 le souvenir des moines défricheurs littéralement entrés dans la légende du Moyen Âge.

Puis disséminés sur les hauteurs des versants dominant la vallée du Nançon, ou sur *les coterêts* adjacents, toute une floraison de noms rappelle la petite présence de la vigne : ici *la Vigne* ; là *les Vignes...*, indissociables du paysage périurbain, au même titre que les prés, les jardins et les carrières, les portions de rues pavées, le suintement des douves et l'entassement des maisons pointues jusqu'à étouffer le pied de la muraille : image bien connues de la ville médiévale et de ses faubourgs, telle qu'on peut encore se la représenter depuis le clocher de l'église Saint-Léonard..., à partir duquel le regard se laisse porter jusqu'à plus soif d'horizon¹.

Première sensation visuelle : celle d'une extrême dispersion de l'habitat, résultant des conditions mêmes de sa progressive mise en place, à compter du XIII^e siècle ; mise en place, à n'en pas douter, presque en totalité imputable à l'initiative individuelle de dizaines et de dizaines de paysans conquérants, mûs par cette extraordinaire faim de terre qui caractérisa en profondeur la grande époque du Moyen Âge classique. Témoignent à bon escient de cet engouement prometteur tous les noms en *alleux*, relativement nombreux dans le secteur : au singulier et au pluriel, simples ou accompagnés d'un patronyme..., synonymes à l'origine de «terre sans seigneur», possédée en propre par tel ou tel particulier, en principe, libre de toute redevance : traduction ici d'une situation qui ne manquait pas d'offrir quelques avantages substantiels, au titre de ce qu'il est convenu d'appeler le *mouvement allodial*, dont le point culminant s'inscrit précisément durant cette époque². Mais cet élan irrésistible apparaît encore davantage à travers cette

¹ Voir à ce sujet CINTRÉ (R.), *Les très grandes heures du pays de Fougères au Moyen Âge*, éd. Jean-Marie Pierre, Pornichet, 1994, chap. IX : «Au cœur de la cité médiévale : une évocation de Fougères et de ses faubourgs, d'après le rôle de 1540», p. 165-195.

² Pour plus de précision, voir *Histoire de la France rurale*, sous la direction de Georges DUBY, éd. du Seuil, Paris, 1975, t. 1 : Guy FOURQUIN, *Le temps de la croissance*, p. 460-431 : *les types de défrichements et les nouveaux villages*.

quantité absolument inouïe d'autres lieux – ou *herbrégements* – perpétuant le souvenir de leurs fondateurs respectifs : la *Renaudière*, la *Blanchardièrre*, la *Hamonnière*, la *Guillardière*, la *Poupardièrre*, la *Chauvelière*, la *Cotardièrre*... Et les exemples de se bousculer, principalement dans les environs de Liffré et de Saint-Aubin-du-Cormier. En réalité, la démarche de ces hommes à la fois paysans, bûcherons, éleveurs de chèvres, de moutons et de bœufs, gardiens de cochons..., mais aussi sentinelles des marches et de la frontière, fut sans cesse encouragée par les représentants de l'autorité ducale, désireuse au plus haut point de favoriser ici la colonisation du sol : cela afin de *populer* le secteur, dont chacun mesurait déjà l'importance de l'intérêt stratégique..., en échange de certains privilèges octroyés dès 1225 par Pierre Mauclerc lui-même en faveur des nouveaux venus, puis constamment réitérés par la suite jusqu'au terme de notre période : *comme exemption totale de tailles, aides, coutumes, péages, chevauchées et exactions quelconques* ; plus le droit d'envoyer paître leurs animaux dans les forêts environnantes et d'y *prendre bois-mort pour leur chauffage* ; le tout moyennant le paiement, au terme de Noël, d'un très modique cens annuel de *5 sous pour leurs maisons*³... Point de départ d'un extraordinaire frémissement de vie, tout entier consacré à l'exploitation des ressources offertes par la nature et dont s'ensuivit en définitive « *la fabrication du paysage* »⁴. Aspiration à une histoire on ne peut plus originale qui se lit notamment à travers les sources écrites des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles.

Aussi l'attention de l'historien ira-t-elle instinctivement se porter vers ces irremplaçables – autant que magnifiques ! – documents que constituent ces fameux *rôles rentiers* dont l'intérêt spécifique, il va sans dire aujourd'hui, n'est plus à démontrer⁵. S'agissant pour nous, en l'occurrence, de ceux afférents à la *Réformation du domaine ducal de Saint-Aubin-du-Cormier et de Liffré* – devenu *royal* après l'union de la Bretagne à la France – , en date des années 1452⁶, 1475⁷..., et 1547, stade ultime de

³ Concernant la fondation de Saint-Aubin-du-Cormier par le duc Pierre Mauclerc, voir dom MORICE, *Preuves*, t. 2, col. 853-855 : copie de l'acte de fondation de 1225, reprise dans une charte de confirmation par le duc Jean V, en date du 6 janvier de l'an 1408.

Idem, d'après Arch. mun. Rennes, liasse 66 : acte concernant les privilèges des habitants de Liffré accordés par Jean V ; et renouvelés à de nombreuses reprises en 1434, 1437, 1438, 1441, 1456, 1459, 1488..., et ainsi de suite, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

⁴ Pour reprendre le titre de l'ouvrage collectif édité par le Centre de Recherche Bretonne et Celtique et l'Université de Bretagne Occidentale, Brest 1999.

⁵ Voir à ce sujet : DREYER (J.-F.), « Le paysage de Basse-Bretagne d'après les rentiers et aveux des XV^e et XVI^e siècles », *La fabrication du paysage*, op. cit., p. 67-107.

⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, contenant 194 folios r^o-v^o.

⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2274.

l'évolution héritée en droite ligne de toute l'époque médiévale⁸. Et les indices de se multiplier au fil du dépouillement, susceptibles de refléter l'image de la réalité disparue : la nature, la forme et la superficie des parcelles accensées, le degré de colonisation du sol, la part de la végétation naturelle et l'état de la forêt, la perception de l'espace par ceux-là mêmes qui œuvraient à son organisation, les maisons, les moulins, les chaussées, les étangs..., le tout se cristallisant sur pas moins de 4 800 pièces de terre – toutes catégories confondues –, et pas loin de 1 000 maisons ou *parties de maisons* assez inégalement distribuées au titre de 96 *villaiges* proprement ruraux – hormis donc la ville et les faubourgs de Saint-Aubin ainsi que le bourg de Liffré –, eux-mêmes disséminés sur quelques 150 à 180 km² correspondant à la mouvance potentielle dudit domaine⁹.

À partir de là, l'analyse peut commencer, fondée elle-même sur la classification d'un bon millier de micro-toponymes renvoyant au regard des contemporains comme suit :

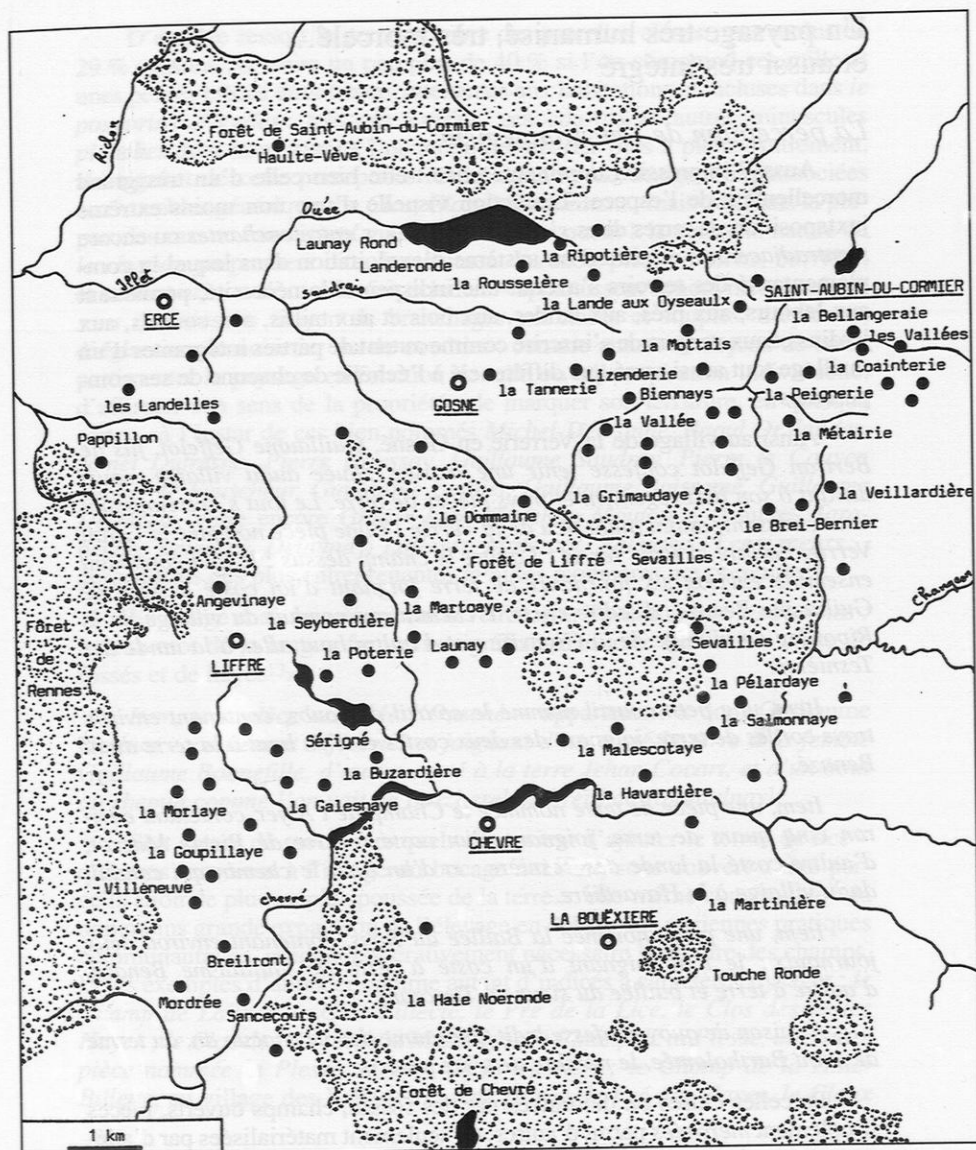
- noms certifiant la présence de parcelles closes : 29 %
- noms se référant à des repères d'ordre géographique : 26 %
- noms inspirés par l'omniprésence de la végétation naturelle : 20 %
- noms calqués sur la configuration spécifique de telle ou telle pièce : 8 %
- noms rendant compte de telle ou telle utilisation spécifique à des fins agricoles : 7 %
- noms témoignant de l'existence d'activités autres qu'agricoles : 4 %
- noms témoignant des gains de nouvelles terres (*baillées et nouvelles baillées*) : 5 %
- noms se référant au vocabulaire animalier : 3 %

À titre de comparaison – car appartenant à un tout autre registre – les toponymes découlant des noms de personnes atteignent la proportion non négligeable de 18 %. Et, en marge des traditionnels *Clos Morel*, *Pré Raoul*, *Courtil Regnard*, *Champ Robin* et autres *Clos au Bigot*, force est de reconnaître que le *Clos au Bêchour*, le *Pré au Bègue*, la *Terre à la Folle*, le *Clos à la Torte*, le *Champ à la Myneure*, le *Jardin à la Nourrice*, le *Pré aux mœurs*, le *Pré de la Belle*, le *Champ au Moyne*, le *Pré de Bellevoisine*..., ou encore la *Fontaine aux Èves*, ajoutent au décor comme un peu de teinte supplémentaire¹⁰.

⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2275 et B 2276, contenant respectivement 461 et 380 folios r^o-v^o.

⁹ D'après une étude de Didier MÉNAGER, *Le domaine de Saint-Aubin-du-Cornier et Liffré au milieu du xv^e siècle*, mémoire de maîtrise, UHB, Rennes 1985, ouvrage dactyl., 88 p.

¹⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 24 r^o, 26 v^o, 27 v^o, 30 r^o, 34 r^o, 56 r^o, 104 r^o, 127 v^o, 125 r^o, 137 r^o, 142 v^o ; B 2275, fol. 57 v^o, 321 r^o, 363 r^o.



*Le domaine ducal de Saint-Aubin-du-Cormier et ses «96 villages»
(carte R. Cintré)*

Un paysage très humanisé, très morcelé... et aussi très intégré

La perception de l'environnement

Aussi l'impression dominante reste-t-elle bien celle d'un très grand morcellement de l'espace. Traduction visuelle d'une non moins extrême juxtaposition de terres dites *s'entrejoignantes*, *s'entretouchantes* ou encore *s'entradjacentes*, au titre d'un système d'exploitation dans lequel la complémentarité des terroirs s'avérait une indispensable nécessité, permettant aux labours, aux prés, aux landes, aux bois et aux taillis, aux courtils, aux jardins et aux vergers de s'inscrire comme autant de parties intégrantes d'un maillage tout aussi serré que différencié à l'échelle de chacune de ses composantes :

Ainsi au village de la Verrerie en Gosné, *Guillaume Geffelot, fils de Bertran Geffelot confesse tenir une maison située audit villaige, court devant ô son herbrégement et troys pièces de terre. Le tout s'entrejoignant et aboutissant, estant audit lieu de la Verrie : l'une pièce nommée la Grant Verrie, l'autre la Petit Verrie ; l'autre le champ dessus : le tout contenant ensemble environ six journaux de terre joignant d'un costé à terre de Guillaume Benazé, d'autre costé le chemin qui conduit du villaige de la Ripotière au villaige de la Gigayrie ; et d'autre bout aller à la lande des Tesnières.*

Item, ung petit courtil nommé le courtil dessoubz, contenant environ troys cordes de terre, joignant des deux costés et d'un bout à la terre dudit Benazé.

Item, une pièce de terre nommée le Champ de l'Alyer, contenant environ cinq quars de terre, joignant d'un costé à terre de Pierre Maczot, d'autre costé la lande des Tesnière ; et d'un bout le chemin qui conduit dudit villaige à la Havardière.

Item, une pièce nommée la Baillée du Boys, contenant environ deux journaux ; le tout joignant d'un costé à terre de Guillaume Benazé, d'autre à terre et baillée du sieur du Tierczant.

A raison de quoy confesse ledit Guillaume devoir chacun an, au terme de saint Bartholomé, le nombre de trèze soulz¹¹.

Parcelles closes ou délimitées par des fossés, champs ouverts, pièces simplement *merchées* parmi d'autres, ou seulement matérialisées par d'adéquates *cornières*..., il importe de clarifier au maximum les données du problème.

¹¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2275, fol. 157 r^o-v^o.

D'emblée ressort le grand nombre des parcelles closes : pas moins de 29 % ; disons 30, voire un peu plus de 40 % si l'on comprend ces mille et unes petites pièces directement attenantes aux habitations et incluses dans *le pourprins d'icelles* ; tels ces *jardins*, ces *courtils* et autres minuscules *planches* dont nous aurons l'occasion de reparler plus à plein. Autrement, témoignent de cette perceptible réalité quantité de désignations associées aux vocables génériques de *Clos*, *Closet*, *Clouseaux*..., mais qui, dans la plupart des cas, ne fournissent guère de précision quant à la véritable nature de *la closture* proprement dite. Inversement les mots *plesse*, *billette*, *barrière*, et surtout *alyer* – dont on a fait échelier – apparaissent synonymes de *cloaisons* réalisées au moyen de branchages entrelacés et souples, d'épineux, d'églantier, de noisetier ou de coudrier : comme autant de façons de compartimenter le paysage en fonction de telle ou telle aspiration individuelle, d'affirmer son sens de la propriété ; de marquer son territoire, en quelque sorte..., à l'instar de ces bien nommés *Michel Delespine*, *Raoul Deslandes*, *Jamet Dufresne*, *Pierre Houssay*, *Guillaume Saudray*, *Pierre le Couyer*, *Olivier le Fauscheur*, *Guillaume Leberier*, *Guillaume Boisramé*, *Guillaume Deshayes*, voire encore *Olivier Lebeuff*, *Jehan Mouton*..., et autres *Tarabeuffs*, *Sevailles*, *Delaunay*, *Lalloyer*, *Malescot*, *Racinoux*, *Legaigneurs*..., descendants des plus entreprenantes familles pionnières, ici présentes¹².

En marge et au sein de cet enchevêtrement, il y avait aussi *les ousches* : «vieux mot de la langue française signifiant une terre labourable close de fossés et de hayes¹³» :

Item, une pièce nommée l'Ousche – appartenant à dom Guillaume Desrues – contenant 1 journal et joignant d'un côté la terre à la femme Guillaume Bonnefille, d'autre côté à la terre Jehan Cocart, et d'un bout au chemin comme l'on voit de Bescherel au breill du Rontaulnay¹⁴.

Soit autant de mots – auxquels il convient d'ajouter le terme de *lice* – qui nous renvoient à l'image du bocage naissant, sous couvert d'une parcellisation de plus en plus poussée de la terre..., elle-même consécutive à la non moins grande expansion de l'élevage en dehors des anciennes pratiques communautaires, rendant impérativement nécessaire la clôture des champs. Et les exemples d'abonder comme autant d'indices à caractère paysager : *le Champ de Laillier*, *le Clos Billecte*, *le Pré de la Lice*, *le Clos dessus les Hayes* ; *le Clos des Fossés*, à la Martoaye ; *le Champ de la Plesse*, une autre pièce nommée *la Plesse*, *le Clos de la Barrière* ; *le Champ de la Haie-Billette*, au village des Vallées ; *la Noë Hayée*, *le Pré des Hayes*, *le Cloux*

¹² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, d'après la table des noms des détenteurs d'héritages dans la paroisse de Liffré.

¹³ D'après le *Dictionnaire universel* d'Antoine de FURETIÈRE, rééd. Paris, 1978.

¹⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 104 v°.

aux Rameaux..., le Clos aux Aigneaux, à la Boullaye ; le Clos au Bouvier, joignant au chemin Paindonné, en la paroisse de Liffré ; le Clos aux Beuffs, à la Havardière ; le Clos aux Pigeons, au Breil-Berranger, ainsi qu'à la Seyberdière ; la Haie aux Porcs, du côté de la chapelle de Kalandour en ladite paroisse de Liffré... Et ainsi de suite, avec de temps en temps la découverte de quelques parcelles fermées de petits murets d'épierrement :

Item, une pièce de terre nommée le Muret, contenant cinq quarts de terre ou environ, joignant d'un costé le chemin conduisant du villaige de Bellecourt à la lande du breil¹⁵.

En outre, mais en jetant un regard différent, se dévoilent les grands traits de la géographie physique, elle-même enrichie des apports constants de l'homme afin de mieux dominer la nature, atténuer ses contraintes ou profiter des ses avantages. Pas moins de 26 % des désignations témoignent de cette forme d'appréhension. S'ensuivent quantité de lieux érigés en véritables repères facilement identifiables au vu et au su de chacun ; à l'intérieur de cet espace somme toute relativement restreint : *une pièce nommée la Bassière, le Clos de Treslefond, le Champ du Rocher, le Grand et le Petit Rochelet ; une pièce en lande nommée la Pérouse, au village de la Métairie ; le Pré de la Roche, à la Goupillaye ; le Champ des Bosses, la Baillée de Pierre-bise ; les Petites Butes, au Menoir-Chemin..., une pièce appelée le champ de la Plaine, une autre les Creux ; ici, le Fondraiz ; là, la Fondrière : synonyme de lieu où la terre s'est fondue ou abymée ; un peu plus loin, le Champ dessoubz le Val, à la Salmonnaye ; un lieu dit la Valonnière, et un autre vulgairement appelé le Lieu des Vallées..., précisément au village des Vallées¹⁶. Traduction d'un paysage rétabli dans ses dimensions de petite plaine argileuse, aux formes un peu lourdes, par endroits singulièrement vallonné, en conséquence d'un non moins fourni chevelu hydrographique, lui-même déterminé par la ligne de partage des eaux séparant les bassins du Couesnon – en tirant vers le nord –, de l'Ille – vers l'ouest –, avec l'Illet grossi du ruisseau de l'étang d'Ouée, de la Saurais et du Riquelon, et de la Vilaine..., vers le sud, au gré d'assez profondes circonvolutions modelées par le Chevré et ses affluents. Et pour souligner les formes, ici et là, des affleurements rocheux de grès armoricains..., renforçant notamment la tonalité des fameuses hauteurs de Saint-Aubin qui, du chef de leurs 110-125 mètres d'altitude présidèrent à la fondation du site.*

Puis il y avait les étangs – pas moins de six –, les mares, les viviers, les fontaines, les sources et les puits ; les ponts et les planches – jetés en

¹⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 20 v°, 25 v°, 27 r°, 28 r°, 29 v°, 30 r°, 37 r°-v°, 38 r°, 41 r°-v°, 47 r°, 51 r°, 128 v°, 148 v°, 151 v°, 172 v° ; B 2275, fol. 155 r°, 201 r°, 377 v° ; B 2276, fol. 326 v°.

¹⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 9 v°, 17 v°, 21 r°, 28 v°, 43 r°, 48 v°, 125 v°, 127 r°-v°, 138 r°, 141 v° ; B2275, fol. 114 r°, 286 r°... (plus FURETIÈRE pour le mot «fondrière»).

grand nombre sur les rives des ruisseaux et qui permettaient de couper à travers champ – , les chaussées épousant les galbes des vallées et, bien entendu, les moulins... Plus les éléments éparpillés du bâti, comme certaines granges, certaines maisons isolées, certains ateliers d'artisans..., ainsi mentionnés un peu partout sur l'ensemble du domaine : *Le Clos*, *le Champ* ou *le Pré dit de la Grange* ; *le Champ de l'Astelier*, au village de la Galesnaie ; *le Courtil de la Forge*, à la Rigaulderie ; *le champ de la vieille Maison*, à la Seyberdière ; *le Champ de la Tourelle*, joignant le chemin à aller de la Poterie à la Martoaye ; *le Champ des Mazières*, à la Salmonnaye ; *le Courtil du Colombier* – signe de manoir, ou tout au moins de maison noble –, *sis au bout des pavés du pavement de ladite ville de Saint-Aubin*. Item, *le Pré de la Maison arsse*, au village de Breilront..., dont personne, au fil des décennies, n'avait songé à soustraire les vestiges à la vue du voisinage¹⁷.

De même, on n'oubliera pas les croix – jusqu'au nombre de 19 ! – , dont chacun connaissait la valeur de repère, on ne peut plus classique s'il en fut. Sises aux confins des terroirs, jalonnant les grands chemins ou marquant les principaux carrefours, elles constituaient, en réalité, «un élément banal du paysage à la fin du Moyen Âge»¹⁸ : voyez ici, *la Croez ferrée* ; là, *la Croez de pierre*. Plus loin, *la Croez rousse*, *la Croez rose*, *la Croez de la Garenne*, *la Croez de la Sauldraye*, *la Croez Buzart...*, à la Buzardière ; *la Baillée de la Croix*, *la Fontaine de la Croézète*, *le Champ de la Croez de Breilront...*, enfin *le Grand Carrefour de la Croez*, à l'enseigne des désignations parmi les plus parlantes.

Soit autant d'artifices entrant dans la composition d'un paysage en voie d'organisation et qu'on retrouve souvent en toile de fond des plus célèbres miniatures du XV^e siècle dépeignant une vision somme toute assez stéréotypée, sans parler de toutes ces appellations absolument évidentes pour les habitants qui n'avaient d'autre horizon que celui de leur environnement quotidien : *le champ d'embas*, *d'enhaut*, *delà-oultre* – comme à la Félienaye, *près le cymetière aux chiens* – ; *delà-devant*, *derrière*, *dessus*, *dessoubz* ; *le champ dit soubzain*, *une pièce nommée ladessoubz*, *le champ traversain*, *le champ d'entre les chemins* ; *le champ de davant l'huy*, pour bon nombre de parcelles sises directement devant la porte de *l'herbrégement* ou de *l'ostel...*

Vision encore confirmée par l'omniprésence d'une quantité incalculable d'arbres isolés, jouant pour ainsi dire le même rôle et qui donnèrent

¹⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 26 r°, 34 r°, 48 r°-v°, 63 r° ; B2275, fol. 35 r°, 70 v°, 401 r° ; B 2276, fol. 238 v°.

¹⁸ Voir à ce sujet : MARTIN (H.), «La fonction polyvalente des croix à la fin du Moyen Âge», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 90, 1983, n° 2, p. 295-310.

prétexte à autant d'autres désignations. Pas un village, pas un ensemble de terres, pas une seule aire de défrichement ou de mise en valeur qui n'ait son *champ*, son *pré*, son *clos*, sa *baillée* ou son *fresche* dit du *Cormier* – de loin l'essence la plus répandue ; car à tout seigneur, tout honneur au pays du *cormier soubzerain* ! – , du *Chesnot*, du *Châteignier*..., mais aussi du *Poumier*, assez loin devant les non moins sympathiques *cerizier*, *perrier* et autre *prunier* :

*Item – au village de la Morlaye – , une aultre pièce nommée le clousel du Prunier – appartenant à Guillaume Herveleu –, contenant demy journal ou environ, joignant d'un cousté au chemyn qui conduit de la ville de Rennes au villaige de la Morlaye, et d'aultre bout au chemyn qui conduit de la Rouxelaye audit villaige de la Morlaye*¹⁹.

Autrement, rares sont les allusions découlant d'une appréhension subjective. Juste quelques murmures exprimés ici ou là en rapport avec la qualité du terrain, les gains qu'on espérait en tirer ou la satisfaction qu'on éprouvait de s'y rendre et d'y besogner ; ainsi d'une manière on ne peut plus positive : *une pièce nommée le champ Dieuaise*, au village de la Poterie ; un autre appelé *Dieupaye*, un *pré nommé le Content*, un *aultre nommé le pré Confiance*..., les villages et les clairières de *Bellecourt*, *Bonnaye*, *Haubeclère*, *Clerelaye*, *Richelave*, *Richepaye*, *Richerave*, *Belle Noë*, *Belle lande*..., surtout la *Baillée Joyeux*, à la *Presterière*... Par comparaison, étaient ressentis négativement un certain nombre d'autres lieux comme la *Malle Mare*, la *Mare Noire*, les *Clos pourris*, le *Champ porri*, la *Baillée des Pourris* ; la *Grant et la Petite Pourrie*, à la *Goushetière*..., pour la plupart, soit dit en passant, associés à la présence de points d'eau corrompue..., dont chacun était à même d'apprécier le caractère passablement insalubre²⁰.

Dans le même ordre d'idée, on rappellera que pas moins de 20 % des désignations s'appliquent à la végétation naturelle marquant les réelles limites des avancées effectivement cultivables ; une végétation toujours prête à reconquérir le terrain perdu à l'intérieur de cette partie bordée par les forêts résiduelles de Saint-Aubin, Liffré, Rennes et Chevré..., autrement appelées *forêts de Seailles* et de *Haulte-Sève*. S'ensuit tout un mélange de parcelles vigoureusement entretenues, d'espaces boisés – *tant de moyennes que de haulte fustaille* ! – , de landes et de taillis intermédiaires..., où l'extraordinaire richesse du vocabulaire le dispute à la non moins grande diversité des lieux, relative aux essences dévoilées : la *Chesnaye*, la *Chasteignerave*, la *Foustelaye* – ou le *Champ des fousteaux* – ou du *fou* – ;

¹⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2276, fol. 258 v°.

²⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 29 v°, 33 v°, 41 r°, 71 r°, 120 v°, 124 v°, 126 v° ; B 2275, fol. 5 r°, 11 r°, 61 v°, 70 r°, 253 v° ; B 2276, fol. 184 v°, 235 r°, 289 r°, 337 r°, 338 r°.

la Boullaye – ou le Champ du boull – ; la Tremblaye, la Couldraye – ou le Couldré au village de la Vannerie – ; la Foulgerouse, la Genestaye, la Houssaye..., suggérant la présence particulièrement frappante de chênes, de châtaigniers, de hêtres, de bouleaux, de trembles, de coudriers, de fougères, de genêts et de houx. Et au milieu de tout cela d'autres parcelles comme la baillée de Guignefolle, gagnée sur les cerisiers sauvages ; une pièce nommée la Crosnerie, ostensiblement envahie par les crosnes ; une autre dite les Mellinières, en proie à une singulière abondance de noisetiers²¹ ; une autre nommée l'Escot sec, joignant d'un bout au chemin à aller de Liffré à Chevré..., quant à elle remplie d'arbres en voie de dépérissement, réduite à l'état de troncs littéralement tétardisés pour avoir fourni trop de fagots²².

Traduction d'une incontournable vision où tout se côtoie, tout foisonne..., pour ensuite être mieux séparé à toutes fins utiles. Même impression à propos des zones humides trahies par cette autre quantité de lieux-dits le Marray, ou nommément appelés l'Oseraie, la Sauldraye, le Launay, le Jaonnay..., peuplés d'osiers, de saules, d'aulnes et de jaons prospérant parmi les Brégeonnieres – très nombreuses au fil des ruisseaux –, les Mollerier et autres Mollières près Sevailles, mais aussi au cœur des Noètes et des Noës..., à l'image de cette fameuse Noë grasse, sise au village du Domaine ; tout comme ce champ dit de la Queue de l'eau à la Martinière²³...

Enfin les landes elles-mêmes – mal propres au labour²⁴ –, couvertes de bruyères, de fougères, de genêts, de ronces, de chardons et de javelles. Et les mots de s'emmêler, perpétuant le souvenir on ne peut plus vivace de ces étendues joignans par touz endroiz ès brésilles des forêts environnantes : Landebrin, les Landelles, le Landret, le Landerel, les Landereaulx, les Bargaignes ; une pièce nommée le Fresche, une autre le Tertre – souvent partie intégrante du patrimoine communal²⁵ – ; une autre encore nommée les Gasches..., au titre des désignations les plus fréquemment employées, sans autre forme de précision. Mais aussi : le Champ du busson, la Chardonnyaye, la Ronceraye, le Champ des broces – qui se dit des bruyères ou brossailles des terres incultes où il vient des plantes sauvages, du menu bois ou arbustes peu élevés, ou des meschantes tailles qui sont au

²¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 15 v°, 17 v°, 21 r°, 23 v°, 33 v°, 34 v°, 42 v°, 51 r°, 73 r°, 135 r°, 143 r°-v°... (plus FURETIÈRE pour le mot «melline»).

²² Écot : «c'est un tronc ou grosse branche d'arbre où il reste encore les bouts des branches qui en ont été coupées» (FURETIÈRE, *op. cit.*).

²³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 26 v°, 34 v°, 37 r°, 40 v° 43 r°, 56 r°, 62 r°, 65 v°, 66 r°, 122 r°, 146 r° ; B 2275, fol. 219 r°, 401 r° ; B 2276, fol. 504 r°.

²⁴ FURETIÈRE, *op. cit.*

²⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 138 r° : Item, au village de la Pélardaye, le tertre desobz le val contenant un journal et demy, joignant d'un costé à la terre dudit Messe, d'autre costé au tertre communal et d'un bout au Grant Tertre.

*bord de ladite forest*²⁶ –, près l'estang de Biennays ; le champ ou le Pré de l'epine, un peu partout..., la Baillée des genests, à la Pélardaye ; un pré nommé le Frambu – signifiant à peu près la même chose –, au village du Haut-Chemin ; une autre pièce nommée les Javelays – ou le Pré Javelle –, à la Seyberdière ; la Fayaye et la petite Fayaye – pour désigner une terre nouvellement essartée, jadis peuplée de hêtres –, à la Galesnaye ; une pièce nommée le Guéret – selon Du Cange «dérivé de Vegri, ou de varesti, qui dans la basse latinité eut signifié des champs mal cultivés»²⁷ –, au village du Menoir-chemin ; plus une autre nommée les Guerrandes, à la Félienaye ; enfin les Rostis..., en forme de terrains grillés par le soleil, joignant d'un côté au chemin à aller de Launay à la lande de Seville et d'un bout au rassel de Launay²⁸.

La couleur des champs

Quant à l'utilisation proprement dite de ces terres ainsi dénommées, à des fins agricoles, le registre de 1547 autorise une approche fiable et des plus intéressantes. Très loin devant toutes les autres, deux catégories se détachent : les parcelles en labours et les prés, imprimant au paysage leurs nuanciers respectifs. À elles seules les terres – autrement désignées par l'expression *terres arables* – comptent pour 61,2 %, réparties en une multitude de pièces – plus de 3 000 ! – d'une superficie moyenne d'environ 1 journal, soit 0,5 ha, oscillant pour plus de 75 % d'entre elles entre un demy journal et un journal et demy : refoulant donc aux extrémités de l'échelle les plus petites qui ne comprenaient guère que deux, troys, quatre, cinq ou six seillons de terre (en tout état de cause à peine quelques centaines de mètres carrés seulement²⁹ ; et les plus grandes qui émergeaient à deux ou troys journels ; rarement plus..., parfois exprimés en journées de travail effectif :

Item, à la Seyberdière, une pièce nommée le Champ des deux journées, contenant 2 journeulx.

Item, à Landebrin, troys planches de courtil contenant 1 journée de bêche.

Item, au village de Bellecourt, quatre pièces de terres arables s'entretenant de bout à bout : la première d'icelle nommée le Champ devant et les troys autres les pièces des Bargaines, contenant quatre journeulx..., et appartenant à François Duhail.

²⁶ FURETIÈRE, *op. cit.*

²⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2275, 287 v° et 305 v° (plus FURETIÈRE pour le mot «guéret»).

²⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 33 r° et 34 r°.

²⁹ Voir aussi MÉNAGER (D), *op. cit.*, p. 39 et suivantes : *Nature et superficie des parcelles.*

Item, au village du Haut Breil-Bernier, une pièce de terre labourable nommée la Pichoayserie contenant deux journeux, joignant au breil de la brézille d'un costé, et d'un bout au grant chemin conduisant à Saint-Aulbin..., pour laquelle Jehan Gieu confesse devoir au terme de saint Bartholomé, par chacun an, la somme de 3 sous³⁰.

Sensation d'un paysage modelé dans une terre lourde et argileuse difficile à travailler et d'un rendement moyen surtout dans la région de Liffre³¹ ; capable cependant de fournir 8 à 10 quintaux de gros blés par hectare : seigle, orge, avoine, sarrasin..., et bien sûr, reine des céréales, le froment qui conférerait son aura à quelques unes des meilleures terres recensées ici ou là : la Froumentais au village de la Rouxelière ; une pièce nommée la Fromenterill à la Paignière ainsi qu'à la Galesnaye ; le champ Germillon, à la Poterie..., confirmant s'il en était besoin, par le biais du paysage, cette image devenue courante d'un Moyen Âge viscéralement obsédé par le rendement des semences, la grosseur des épis et la qualité des grains dont dépendait le sort du pain et de l'alimentation³².

Parmi les bleds, les champs de fèves et de pois s'inscrivaient en incontournables composantes du décor : voyez la Gousserie, la Goussandière, la Champ Poilevé, la Desramerie..., à l'endroit d'un monde littéralement rempli de pois³³ ; en prévision des semaines de carême certes, placées sous le signe de la purée de fèves..., mais aussi pour les jours gras : car, ainsi que l'on disait, *c'est un bon ragoût qu'une eschinée aux pois*³⁴ ; ou à défaut d'eschinée, un simple morceau de lard..., en attendant de préciser davantage les vertus de tous ces légumes à gousse nécessairement présents dans tous les jardins couronnant les maisons des villages.

Enfin, et c'est en prolongeant le regard dans la même direction que la toponymie rend compte encore des cultures du lin et du chanvre visiblement très répandues sur l'ensemble du domaine ; et corroborées par toute une quantité de parcelles réservées à cet effet : ainsi les très nombreux champs des fillières pour le lin, au même titre que les lieux dits en Teill, Theillaye ou Tillaye toujours situés à portée³⁵ sans oublier les non moins

³⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 70 r° ; B 2275, fol. 151 v° et 265 v° ; B 2276, fol. 326 v° et 331 v°.

³¹ D'après MÉNAGER (D), *op. cit.*, p. 40 se référant aux travaux de Jean GALLET.

³² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 127 r° ; B 2275, fol. 207 v°, 248 v°, 253 v° ...

³³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 20 r°, 26 r°, 28 r°, 45 v° ; B 2276, fol. 98 r° ..., et selon une expression de l'historien Lynn White reprise dans FOSSIER (R.), *Le Moyen Âge*, éd. A. Colin, Paris, 1982, t. 1, p. 26.

³⁴ FURETIÈRE, *op. cit.*

³⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 27 r°-v°, 40 v°, 61 r°, 137 v°, 138 r°-v°, 150 v° ; B 2276, fol. 504 r° : *Une pièce de terre nommée la Baillée de la Tillaye, à la Goupillaye ; fol. 240 v° : Une pièce en lande nommée la Baillée de la Theillaye, à la Rigaulderie...*

fréquents *courtills à chanvre, chenewières* et autres *chenevriz* figurant parmi les pièces les plus originales du paysage abouti :

Item, à la Basse Pelardaye, ung courtill à chanvre nommé le Verger contenant environ ung tiers de journal joignant à terre Marie Bouchery, d'aoltre costé et bout le chemin qui conduit dudict villaige à la lande de Neufville..., appartenant à Georges Tarabeuf³⁶.

Quant aux prés – indistinctement pâtures ou prés de fauche –, ils étaient moins nombreux que les labours et occupaient une place plus faible dans l'environnement : 21,9 % du nombre total des parcelles accensées, pour 18,1 % de la superficie³⁷. Généralement plus petits que les labours, ils se fondaient intégralement dans le paysage et constituaient le cadre de la vie pastorale ordinaire..., toujours en marge des zones humides, au bord des rivières et des étangs ainsi qu'au cœur des bas-champs parfois difficiles d'accès : *le Pré des russeaulx, le Pré des rivières, le Pré de la fontaine, le Pré du doët, le Pré du gué, le Pré du pont, le Pré de l'estang, le Pré de la chaussée, le Vieux Pré, le Pré du moulin..., caractéristiques du village de Mordrée ; le Pré de Mouillebouc, le Pré de l'Anerie ; le Pré de Gaudebeuff, audit village de Mordrée ; le Champ aux veaulx, le Champ aux beuffs ; le Champ à chevaux, à la Veillardière..., le Pré de la bourde, à la Basse-Pelardaye ; le Pré gras, au villaige de la Métaerye ; le Pré des gasches, près la ville de Saint-Aubin, en tirant vers Biennays :*

Item, à la Seyberdière, une aoltre pièce nommée le Pré dessoubz contenant 2 journées de faulchour ou environ.

Item, près l'étang de Liffré, un journal de terre au clos nommé le pré au tachoux..., joignant d'un bout la lande de la Hupière.

Item, à la Martoaye, une aoltre pièce de terre nommée la Noë au foin, contenant un journal et demy..., joignant d'un bout au chemin à aller de ladite Martoaye à Liffré.

Item, près le bourg de Liffré, une pièce nommée la Pastrerie contenant demy journal..., joignant d'un bout au chemin à aller à la marre Gaulchier³⁸.

Terres arrables, prés ou pâtures..., la toponymie se fait aussi l'écho de la forme de certaines parcelles ; sachant que 8 % des désignations rendent compte de cet état de fait : le Champ long, les Longs Champs, le Champ longuet, le Long Réaige ; mais aussi le Pré carré, le Pré rond, le Champ carré..., voire encore une pièce nommée Corne de vache, joignant d'un bout à l'estang de Bien-

³⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2275, fol. 175 r°.

³⁷ D'après MÉNAGER (D.), *op. cit.*, p. 42.

³⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 11 r°, 42 r°, 44 v°, 136 r°-v° ; B 2275, fol. 273 r°, 315 r°-v°, 323 v° ; B 2276, fol. 90 v°, 326 v°.

nays³⁹. En réalité, la propension était à l'étirement en longueur des surfaces cultivées dont s'ensuivit la mise en place d'un parcellaire assez largement laniéré, facilitant le travail du laboureur. Image caractéristique et durable d'un paysage qui devait encore en partie se décrypter à travers l'ancien cadastre napoléonien..., à l'instar de cette étude tout à fait exemplaire menée au titre du pays de Redon par les historiens anglais Grenville Astill et Wendy Davies vers laquelle nous convions le lecteur⁴⁰.

Enfin, un dernier regard sur ce premier tour d'horizon champêtre ; celui-ci tendu en direction de ces autres innombrables parcelles complantées, témoins d'une véritable arboriculture naissante contribuant à diversifier un peu partout le décor. D'abord quantité de pièces nommées *la Pommeraye*, présentes dans presque tous les villages, en rapport avec les progrès de la consommation de cidre durant cette époque ; la pommeraie que nous distinguons du verger, sur lequel nous reviendrons et qui, consciemment ou non, procédait d'une démarche culturelle sensiblement différente... Puis, au hasard de la documentation, *le Courtill des Noïers* à la Galesnaye ; *un champ dit de la Pépinière* – ou de *la Poupinière* – contenant quatre journaux et qui appartenait à Michel Presterie..., au village de la Presterière ; *le Champ du Fruytier* à la Félienaye, *le Clos des Serisiers* à Mordrée ; *le Courtill de la Vigne* à la Cointerie ainsi qu'à ladite Galesnaye, contenant environ demy quart de terre ou environ ; *le Champ de la Plante*, joignant d'un bout au chemin à aller de la Seyberdière à Liffré... Item, une pièce nommée *les Coursons* appartenant à Jehan et Alinote Royer, joignant d'un bout au chemin à aller au moulin de Liffré : synonyme d'arbres fruitiers, ou encore de jeunes ceps de vigne, taillées bien comme il faut dans la règle de l'art. Enfin, *le Courtill des Melliers* aux villages des Vallées et de la Mortoaye..., subtilement agrémentés par la présence de cette espèce de raisin blanc, fort agréable au goût et dont on fait le bon vin⁴¹ !

Au cœur des landes et des taillis, une foule de gens très occupés

Comparé à ceux des labours et des près, le pourcentage des terres spécifiquement dites *en lande*, *en fresche* ou *en taillis* – 2,6 % du nombre des parcelles recensées ! – ne doit pas faire illusion. Libres d'accès, ouvertes à tous, les landes comptaient pour une faible part au titre du domaine immuable assujetti à l'acensement. En réalité, elles étaient présentes partout. Peut-être même recouvraient-elles la majeure partie de l'espace⁴² ; et leur

³⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 137 r°.

⁴⁰ Grenville ASTILL and Wendy DAVIES, *A breton landscape*, UCL Press, London, 1997.

⁴¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2275, fol. 114 v° (plus FURETIÈRE pour le mot «mellier»).

⁴² Ainsi qu'on peut également le vérifier d'après les comptes de la seigneurie de Saint-Brice étudiés par Marc Kessedjian, évoquant le cas du domaine de la Chatière composé de 2 327 journaux de terre..., dont 90 % de lande. KESSEDIAN (M), *Une seigneurie rurale des marches de Bretagne au XV^e siècle : Saint-Brice-en-Coglès sous la famille des Scépeaux (études de comptes)*, mémoire de maîtrise, UHB, Rennes 1972, ouvrage dactyl., p. 16.

utilisation relevait de l'indispensable en vertu du *droit de communer dont découla le droit d'usage...*, et ce, depuis les origines. «Trait dominant du paysage, et élément unificateur de celui-ci» – selon les formules toujours bien trempées d'Alain Croix⁴³ –, les landes restaient encore, en cette fin de Moyen Âge, le lieu de prédilection du pacage des animaux domestiques. Aussi les comptes du receveur domanial de l'année 1392-1393 ne recensent-ils pas moins de 250 usagers au titre du *droit de breil et cloison* dans les forêts de Saint-Aubin, Liffré, Rennes et Sevaillès. Ces derniers se répartissaient dans plus d'une vingtaine de paroisses environnantes – plus l'abbaye de Saint-Sulpice –, à raison de *18 deniers par grosse bête mise à l'année pour les sujets relevant directement de Monseigneur ; et pour les autres 2 sous, et 1 denier seulement par porc...*, sans oublier le privilège de pouvoir *couper à la faucille les bruyères, les jaons et les genêts pour leurs foulages et litières*. À cela s'ajoutaient plusieurs centaines d'autres bénéficiaires du fameux droit de glandée en faveur de leurs porcs conviés à se repaître sous les frondaisons durant la saison de l'automne... Sensation d'un extraordinaire ballet toujours recommencé, ponctué par l'incessant va-et-vient des hommes et des troupeaux. En tout plusieurs milliers d'animaux : *des porcs et des porcels* par dizaines, mais aussi *des beuffs, des vaches, des veaux, des moutons, des chèvres et des chevaux...*, assurant les besoins de la consommation locale ainsi que le ravitaillement des villes de Rennes et de Fougères très dépendantes de l'économie rurale⁴⁴.

Très en prise avec la nature, les landes s'érigeaient en importantes réserves de gibier et demeuraient le lieu favori des oiseaux de toutes espèces : voyez *la Lande aux Oyseaulx* pour désigner l'un des plus gros hameaux du domaine, *la Noë à la Grue, la Bruyère aux Canes, le Pré aux Alluectes ; le Champ des Bécassières*, à la Chodayrie..., plus pas moins de quatre ou cinq autres pièces appelées les *Oaisonnières joignant d'un bout au chemin à aller au moulin de Liffré* : une véritable aubaine pour les amateurs de haute et basse volerie..., à l'instar du dénommé *Guillaume Loaisel, dit Loaiselours, demeurant au village la Lande en Gosné* dont c'était devenu, pour ainsi dire, comme une espèce de seconde nature⁴⁵... En outre, nombre d'endroits se prêtaient à l'installation de *pantières* ; s'agissant de ces grands filets maillés conçus pour la capture des oiseaux de passage, au même titre que *les cages, les paveillons, les manteaulx, les panneaux, les raiz, les fenestres...*, et autres engins généralement octroyés pour la chasse des pauvres. Toujours d'après les mêmes comptes en date de cette fin du

⁴³ CROIX (A), *L'âge d'or de la Bretagne 1532-1675*, éd. Ouest-France Université, Rennes, 1993, p. 112-115.

⁴⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2451/1, 2 et 5 : comptes du receveur domanial de Saint-Aubin-du-Cormier (1389-1401).

⁴⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 9 r°, 13 v°, 18 r°, 138 v°, 172 v° ; B 2275, fol. 248 r° : *Le villaige de la Lande aux Oyseaulx* ; B 2276, fol. 91 r°, 93 r°, 317 v°

XIV^e siècle, on n'en comptait pas moins de 22, tendues sur les landes de Saint-Aubin ; et pour lesquelles chaque titulaire devait payer 6 chapons de redevance par an⁴⁶. Entrant dans la composition d'une partie du paysage, l'existence de ces pantières se trouve également confirmée à l'intérieur des rôles rentiers de 1452 et 1547 :

Item – au village du Breil-Bernier, et tout près d'une autre pièce appelée de manière on ne peut plus significative *le Courtill aux Autours !* –, *la pièce de la Penthière...*, joignant d'un costé au grant chemin à aller de Saint-Aubin à la Pélardaye ; et d'un bout, au chemin de Vitré⁴⁷.

Traduction d'une pratique qui perdura, au bas mot, jusqu'à l'extrême fin du Moyen Âge. Aujourd'hui seuls subsistent encore quelques noms conservant le souvenir de ces lieux de rendez-vous particuliers avec la nature..., dont le plus connu reste celui de *la Penthière*, juste à la limite sud de la forêt de Fougères, et à quelques pas à peine du non moins fameux *Gué-aux-Merles*, si cher au cœur des Fougerais. Jadis lieu de prédilection du piégeage – parfois fort astucieux ! – *des pigeons ramiers, des tourterelles sauvages, des pinchons, des chardonnerets, des alouettes, des moineaux et des tarins* ; mais aussi *des faisans, des perdrix, des cailles, des merles, des grives...*, et toutes manières de menus oyseaux vivant de grains dont chacun rêvait de faire bonne fricassée. Sans oublier *les oyseaux de rivières, comme les canards : très appréciés en potage avec des choux ; surtout les bécasses : très bonnes à manger, y compris la tête – qu'on pouvait faire griller à la chandelle – , et la merde...*, ou plutôt ce qu'il y a dans le corps⁴⁸.

Dans le même ordre d'idée, mais un peu à l'opposé, *les garennes* – également très présentes dans le paysage d'après la toponymie – constituaient d'importantes réserves de chasse pour les nobles et les propriétaires de manoirs. Vastes espaces aménagés dans les landes et les taillis pour la conservation du gibier, elles étaient le théâtre de toutes les prouesses de ceux qui pouvaient légitimement s'en réclamer : *chasseurs à cheval* profitant du moment pour aguerrir leurs jeunes chiens, *tireurs à l'arc* redoublant d'adresse parmi les buissons et les herbes..., et pour qui c'estoît une activité bien plaisante, surtout en pays où il y a foison de conins ; *tendeurs de*

⁴⁶ D'après Arch. dép. Loire-Atlantique B 2451/3 : compte de 1389. Voir également *le Livre du roi Modus* (magnifique traité de chasse en date du xv^e siècle, exécuté pour Philippe Le Bon, duc de Bourgogne, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ms 10218-19, publié en fac-similé par le Club du livre, 2 vol., Paris, 1989, fol. 94 v^o et sqq.

⁴⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 128 v^o ; B 2275, fol. 258 v^o. «En fauconnerie, l'autour est une grand oiseau de poing qui est le plus grand après le gerfaut, qui sert à la basse volerie sur les faisans et les perdrix.... Tandis qu'en matière de chasse avec les oiseaux de proie, il y a la haute volerie qui est celle du faucon sur le héron, canards, grues ; et le gerfaut sur le sacre et le milan...., et la basse volerie sur les faisans, la perdrix, la caille» (FURETIÈRE, *op. cit.*).

⁴⁸ FURETIÈRE, *op. cit.*

réseuls et de filets, rivalisant de malice avec leurs proies désignées ; *maîtres garenniers experts en l'art d'enfumer les terriers, car il n'y a pas de moyen plus sûr de faire sortir une beste de son trou*. À l'occasion, l'on y prenait aussi les *écureuils considérés comme particulièrement nuisibles, car faisoient de grands dommages dans les jardins...*, *indépendamment de leur chair qui estoit fort estimée pour manger*⁴⁹ !

Landes, bois, taillis, pantières, garennes..., autant d'invitations à refaire le voyage du temps, à la rencontre du monde que nous avons laissé derrière nous : riche en couleurs, en sons et en images ; étonnamment rempli d'animaux, peuplé de cerfs, de biches, de daims, de chevreuils et de lièvres ; mais aussi de sangliers, de truies sauvages, de renards, de blaireaux et de loutres..., *qui merveilleusement détruisent toutes les eaux douces de poissons* ; de hérons, de bécassines – *qui sont les plus fols oyseaux de la Création* –, de corneilles, de buses, d'éperviers..., et de loups.

Impossible de passer sous silence l'appréhension du loup, littéralement gravée dans le paysage à travers plus d'une cinquantaine d'appellations calquées sur son infernal don d'ubiquité : ainsi *le Bourg aux Loups*, pour désigner l'un des faubourgs de Saint-Aubin qu'on sent à plusieurs reprises placé sous la coupe de sa hantise ; *Chanteloup, Couveloup, Heurteloup, Pinceloup, la Louvetière, la Louverie, la Ville-au-Loup, le Bois-Louveau, une pièce nommée la Fosse Louvière...*, en réalité la litanie serait longue perpétuant, de génération en génération, le souvenir de son éternelle prégnance. Le loup encore, dont bon nombre d'historiens ont souligné la valeur de signe, surtout lors des moments de crise : «un moment de relâchement, de faiblesse, et la bête accourt, se multiplie, dévore...», ainsi qu'il en fut dans le Coglais voisin durant les années 1420, au plus noir de la guerre de Cent Ans affectant la région des marches bretonnes⁵⁰. Le loup enfin, dont l'exécution revêtait toutes les allures d'un rite sacrificiel ; puis sa dépouille exposée à la vindicte publique. De quoi alimenter l'imaginaire collectif, stimulé par le spectacle de l'animal déchu, pendu à la manière d'un vulgaire larron, démystifié en quelque sorte : triomphe de l'homme sur les forces des ténèbres ; sentiment de victoire du bien sur le mal⁵¹... Et l'his-

⁴⁹ D'après «Le Livre du roi Modus», *op. cit.*, fol. 23 v°, 48 r°, 57 v°-58 r° : *Cy devise aucunes manières de prendre lièvres et connins*.

⁵⁰ DELORT (R.), *Le Moyen Âge, Histoire illustrée de la vie quotidienne*, éd. du Seuil, Lausanne, 1983, p. 21. Quant au Coglais durant les années terribles, on peut lire : «Le pays estoit vide et inhabité, fors d'aucunes femmes anciennes et petits enfants qui ne pouvoient fuit ; partie desquels femmes et enfants furent par la grant habondance de loups qui y hantoin et, estranglés !» (LE BOUTELLER, *Notes sur l'histoire de la ville et du pays de Fougères*, rééd., 1976, t. 3, p. 90 ; d'après une enquête effectuée sur le terrain dans le courant des années 1420-1430).

⁵¹ Voir aussi notre livre, CINTRÉ (R.), *Les très grandes heures du pays de Fougères au Moyen Âge*, *op. cit.* p. 20 et suivantes : l'empire des loups... CINTRÉ (R.), *Le loup, le renard et la belette...*, et autres espèces bien de chez nous dans la représentation du monde animal au Moyen Âge, d'après le Bestiaire Ashmole et Le Livre du roi Modus (XII^e-XV^e siècles), *Le Pays de Fougères*, n° 111 et 112, 1998 et 1999.

torien des mentalités de trouver matière aussi parmi la source inépuisable des noms de lieux :

Item – à la Presterière – , quantité de terre en une pièce nommée le Creux des Panloups..., joignant d'un bout au grant chemin de Liffré à Chevré.

Item – à la Bayerie – , une pièce de terre nommée le Pantlou..., joignant d'un bout comme l'on va de Liffré au moulin dudit bourg⁵².

Mais le tableau ne serait pas complet sans l'évocation des nombreuses activités artisanales, elles aussi incrustées dans le paysage ; un paysage par endroits assez largement remodelé par la présence d'une quantité non moins considérable d'excavations, comme autant de plaies infligées à la surface du sol. S'agissant entre autres de ces fameuses *perrières*, repérées ici ou là : *la Grand et la Petite Perrière* à la Rouxelière, près l'étang d'Ouée ; plusieurs champs dit de *la Perrière*, à la Martoaye ainsi qu'à la Galesnaye..., à l'instar de ces autres *ferrières* offrant prétexte à la dénomination d'au moins deux ou trois hameaux. Pour lors, on retiendra surtout *la Lande des Terrières – appartenant au duc – sise au villaige de la Poterie⁵³.*

En effet, subordonnée à l'existence d'une certaine qualité d'argile émergeant à fleur de terre, la poterie semble avoir occupé une place de toute première importance au sein de notre secteur..., où l'exploitation de *terre à post pour ouvraige de poterie* se trouve formellement certifiée dans le registre de 1452. Aussi un droit annuel de *besche* était-il accensé au prix de 6 sous, payables par les éventuels utilisateurs *durant la vie de chacun*. En l'occurrence, la mesure touchait une bonne demi-douzaine de maîtres-artisans issus des *familles Hubelot, Cupiff et Rouxel...*, lesquels, selon l'expression en vigueur, *tenoient et levoient roe pour ledit euvre de poterie*. À n'en pas douter, la majeure partie de cette activité gravitait autour de ces lieux que la toponymie permet d'identifier à coup sûr ; principalement dans la zone d'attraction directe des ville et bourg de Saint-Aubin et de Liffré : une pièce nommée *la Lande aux Potiers*, à la Lizenderie, juste à côté de *la Lande du Four joignant au grant chemin Rennays* ; une autre appelée *le clos des Fosses aux Potiers*, à la Seyberdière ; plusieurs autres encore nommée simplement *la Poterie*, à l'Angevinaye ainsi qu'à la Ripotière..., Et l'on pourrait poursuivre, à la rencontre d'une multitude d'autres exemples témoignant de sa très forte emprise sur l'environnement concerné : au gré d'une non moins grande quantité de petits édifices en guise d'ateliers rudi-

⁵² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 13 v°, 14 v°, 58 v°, 73 r°, 99 v°, 100 v° ; B 2276, fol. 164 v°, 316 r°, 364 v°. A noter aussi l'existence des villages de *Loup pendu*, au Loroux ; *Loupendu*, en Larchamp ; *Penloup*, en Saint-Pierre-des-Landes.

⁵³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 152 r°.

mentaires disséminés sur les champs, de fours occasionnels et de *maisons dites de la Poterie...*, aujourd'hui à tout jamais disparus⁵⁴.

Même impression à propos des autres activités, à commencer par la verrerie attestée près de Gosné, sur le chemin de Mézières, ainsi qu'aux villages de Biennays, de la Goupillaye et de Mordrée..., supposant l'existence de gisements sablonneux, toujours à proximité des réserves potentielles de bois combustibles recelées dans les forêts circonvoisines⁵⁵.

Idem pour les activités liées au travail de la laine, du lin et du chanvre donnant lieu à un véritable artisanat textile installé à demeure dans les villages..., ainsi qu'il est permis de s'en rendre compte : *une baillée nommée les Esthameaux*, à la Seyberdière... où, soit-dit en passant, le dénommé *Macé le Texier* avait élu domicile ; une pièce nommée *la Tesserie*, du côté de la Busardière ; deux autres appelées *les Texeries*, à la Goupillaye..., Et pour donner un peu de couleur : *le Courtil de la Clouyère*, au Domaine ; *les Champs blancs*, *la Marre au blanc*, *la Grant Blancherie*, à la Boullaye... *Idem* enfin pour tout ce qui renvoie l'image – à défaut de l'odeur ! – de l'apprêtage des cuirs et des peaux : un village nommé *la Tannerye* près de Saint-Aubin ; et dérivés du vocable pelleterie, quantité de lieux appelés, selon l'écriture, *la Pellerie*, *la Peltrie*, *la Peletière...*, sans oublier le champ de *la Pelantière*, joignant d'un bout au chemin à aller de la Cornillère au moulin de Liffre⁵⁶.

Les moulins, les chemins et les autres éléments structurants du paysage

C'est alors qu'apparaît le moulin, élément fondamental du paysage médiéval ; dénominateur commun de presque toutes les activités artisanales en milieu rural ; point de convergence de bon nombre de chemins..., indépendamment de sa valeur symbolique héritée de l'époque proprement féodale. Le moulin dans tous ses états et qui mérite qu'on s'y arrête, tant son environnement immédiat imprime sa marque au paysage : moulins à eau principalement, blottis au cœur des vallées, battant au rythme des mouvements perpétuels dans un décor composé de pièces d'eau, de retenues et de *bondes*, *d'échancelx*, *d'esclotouères...*, et autres systèmes destinés à canaliser le courant afin d'alimenter *les aulnes de la grant roue*⁵⁷. En réalité, on

⁵⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 23 v°, 40 v°, 43 r°, 96 r°, 102 r°, 117 v°, 127 r°, 135 v°, 139 v°, 157 v° ; B 2275, fol. 159 v°, 253-254 r° ; B 2276, fol. 235 r°, 345 r°.

⁵⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 152 r°.

⁵⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 17 r°, 26 r°, 29 r°- v°, 42 r°- v°, 47 r°, 151 r° ; B 2276, fol. 207 r°- v°.

⁵⁷ Pour une bonne description des moulins, voir : KESSEDJIAN (M.), *op. cit.*, p. 121-127 ; CINTRÉ (R.), *Les très grandes heures du pays de Fougères au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 142-144.

n'en saurait préciser exactement le nombre, tant les allusions abondent au titre du repérage des lieux. Chose certaine, à lui seul le duc n'en possédait pas moins d'une dizaine ; auxquels s'ajoutaient ceux qui dépendaient de certaines maisons nobles..., tous répartis au fil du réseau hydrographique ; assez proches les uns des autres, là où le plus gros de l'activité meunière avait tendance à se concentrer : près de Gosné sur l'Illet et autour de l'étang d'Ouée ; dans la banlieue de Saint-Aubin, sur les ruisseaux de Biennays et des Vallées ; sur le Chevré et autour des étangs de Liffré et de Sérigné ; sur *la Vouvre*, ainsi qu'à l'ombre du manoir de Sevailles..., trônant au milieu du breil du même nom. Et pour s'en convaincre :

Une pièce nommée les Minotières..., joignant d'un costé au chemin Rennays, et d'autre bout au chemin de Biennays.

Item, une pièce nommée la Noë..., joignant d'un costé au breill de Sevailles et d'autre bout au chemin du moulin dudit lieu.

Item, une aultre pièce nommée le Vivier..., joignant d'un bout au chemin à aller de Liffré au chemin dudit lieu.

Item, Pierre Sigay – le bienheureux ! – confesse tenir un moulin à esmoudre saulx, siis en la parouesse de Gosné sur la rivière de l'Illet, entre le moulin à blé de Louvel et le moulin à saulx appartenant au duc sur ladite rivière : dont ledit Sigay doit chacun an à la recepte de Saint-Aubin, au terme de saint Bertholomé, huit soulz de rante⁵⁸...

Pour résumer, on dira qu'il y a toujours un moulin à portée de vue : moulin à esmoudre le plus souvent, moulin à tan, moulin reffoull..., mais aussi moulin à vant, comme ces deux là campés sur les petites hauteurs de la Presterrière dominant le val de Sérigné :

Une pièce nommée le Grant Moulin à vent, contenant environ deulx journaulx de terre ou environ, joignant d'un costé à la terre de Pierre Poilevé, et d'aultre costé la terre à Gillet Vallet.

Item, une aultre pièce appelée le Petit Moulin à vent..., joignant d'un bout au chemin allant de Liffré à la Buzardièrre⁵⁹.

De même il y aurait beaucoup à dire sur ces autres éléments structurants que sont les chemins, fils conducteurs de toutes les communications. Pas un bourg, pas un hameau, pas une parcelle, pas une clairière, pas un étang, *a fortiori* pas un moulin, pas un manoir, pas une fontaine, pas un puits, pas un gué... qui ne soit desservi par une ou plusieurs voies d'accès : autre indice d'un très fort degré d'humanisation de l'espace. Traduction aussi d'un réseau très dense, très hiérarchisé, ramifié à l'extrême, et qui se

⁵⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 40 v°, 135 v°, 142 r°, 155 r°.

⁵⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 24 v° ; B 2276, fol. 163 v°, 164 v°, 167 r°.

greffait en premier ressort sur la trame des grands chemins reliant Saint-Aubin au reste du monde : ainsi *le grant chemin Rennays*, omniprésent dans les parages de Gosné et de Liffré..., et qui s'efforçait de gagner Thorigné en longeant la forêt plutôt que de la traverser ; *idem* pour les chemins dits *Vitréans...*, qui empruntaient plusieurs itinéraires, selon qu'ils partaient de Saint-Aubin ou de Liffré ; *idem* encore pour *le grant chemin conduisant de ladite ville de Saint-Aubin au moulin d'Ouest...*, à la rencontre d'un autre chemin rennais – peut-être beaucoup plus ancien que le premier ! – passant cette fois par Ercé et Saint-Sulpice-la-Forêt : *grants chemins de Saint-Aubin à Châteaugiron et Dourdain, chemins de Mézières, de Liffré, d'Aubigné, d'Ercé, de Biennays, de Mordrée, de Sevailles...* Chemins tirant donc d'une ville à l'autre, d'un bourg à l'autre, d'un village à l'autre, d'une lande à l'autre. Puis, par delà les brézilles, la possibilité de pénétrer jusqu'au plus profond des antres forestiers... Et pour étoffer le tissu, une quantité absolument indéchiffrable de petits *chemins de servitude* (sic) en forme de menus sentiers tracés à force d'habitude : *des chemins traversains* coupant au plus court ; *des ruètes* et *des rotes* aux détours infinis, et *des chemins creux...*, comme des entrailles pétries au sein de la nature, entre ciel et terre. Ainsi du côté de Breilfont et de Sancecours : *le Chemin du Pastis, le Champ des Ruelles, le Champ de la Rote, le Pré de la Ruète, la Ruelle espinouse, la Ruelle de la Desramée, la Ruelle du Cormier, le Champ du Creux-Chemin, une pièce de terre nommée les Petites Ruelles...*, sans oublier, en passant près la chapelle de Kalandour, *le chemin dit des Pélerins* en guise de raccourci salutaire pour rejoindre, aux environs de Gosné, *le Grant chemin du Mont-Saint-Michel...* Sensation de déjà vu, à l'heure où il se faisait encore de beaux miracles au revers du déroulement des travaux et des jours nécessairement sans euphorie, mais pas forcément sans espoir⁶⁰ !

Quant à l'état de toutes ces voies de communication, nul n'est besoin d'insister. Chacun connaît en effet leur caractère éminemment défectueux, mal commode, cahoteux et pour le moins difficile d'utilisation ; surtout lorsque se produisait une quelconque et soudaine altération calamiteuse du temps, notamment pendant la saison de l'hiver : *naiges en abondance, submersion des eaux, grants froidures...* Et les textes, de manière unanime, de renvoyer l'image – bien réelle cette fois, et telle qu'elle s'inscrivait dans le paysage ! – de ces chemins rendus presque totalement impraticables : *remplis d'eaulx, de fanges, d'immondicités et de boe, lacaceux, fonduz, case-matéz et ruinéz* ; ou encore *empirés* à cause de la négligence des riverains : *comblés de terre et de groais, moult empeschés de ronces, épines, bussons et d'aucuns grants arbres nouilleux*⁶¹..., sans parler de l'insécurité relative

⁶⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 23 v°, 24 v°, 53 v°, 62 v°, 107 r°, 112 v°, 140 r°, 154 v°.

⁶¹ Pour plus de précision, voir notre thèse, CINTRÉ (R.), *La frontière franco-bretonne au Moyen Âge*, Rouen, 1989, ouvrage dactyl., t. 1, p. 230-235.

régnant aux abords de certains lieux propices au brigandage : comme cette *Lande aux Larrons, joignant d'un bout au chemin à aller de la Marseille à Liffré*⁶². Mais pour lors, nous retiendrons cet exemple – également extrait du registre de 1452 au titre des rentes frostes – rendant compte des conséquences néfastes de tel ou tel mauvais passage sur la mise en valeur du sol..., parfois contraint à l'abandon :

*Feu Olivier Doré print autrefois une prinse sise en Landebrin contenant environ 2 journalx, joignant au grant chemin à aller de Liffré à Rennes et d'un bout à la terre Coueffé, à 2s. 9 den. de rante. De laquelle prinse Perrin Jamoays et Simon Lemercier paient 16 den. ob. pour un journal joignant d'un bout au chemin à aller de la forest à Thorigné... Et l'autre journal est frost et n'en joist nully, pource que le chemin y est, et n'en peut estre osté pour cause d'une marre qu'on ne peut amander par quoy on y puisse passer en yver. Et pour ce : 16 den. ob. de rante froste*⁶³.

À l'ombre des maisons : les villaiges, les jardins et les vergers

Au bout du chemin enfin, le village : lieu de fixation de l'habitat ; premier endroit de la vie commune, à l'écart du bourg..., s'érigeant quant à lui, en véritable centre du cadre paroissial. En effet, pas un village qui n'ait son four, son puits ou sa fontaine, comme autant de points de rencontre et d'échange rythmant le cours du quotidien..., à l'instar de ce *Pré des Quilles*, à la Buzardière, témoin des plus rares moments ludiques ; ou de cette *Taverne établie au bout du boys de la Brézille...*, et qui donnait son nom à une certaine pièce de terre appartenant à Marie Bouchery, sise au village de la Basse-Pélardaye⁶⁴. Manifestations simples d'une sociabilité tout ce qu'il y a de plus ordinaire, prolongée par les travaux des champs et le service des bêtes ; surtout renforcée par les liens de parenté unissant d'une manière ou d'une autre les gens du même village et des villages environnants..., à telle enseigne que la toponymie, elle aussi, pouvait s'en ressentir : *une pièce de terre nommée la Baillée Belle-mère*, à la Goupillaye ; *le Champ au Gendre*, à la Cointerie..., plus *le grant pré appelé le Pré à la Tante* au village de la Vallée⁶⁵... En réalité, ils cultivaient les mêmes champs, parcouraient les mêmes landes, exploitaient les mêmes bois et taillis, fréquentaient les mêmes prés..., habitaient les mêmes maisons ou se partageaient les mêmes quantités – ou portions – desdites maisons :

Item, au Breil-Berranger, Michel Estienne Le Royer et Perrine Royer, mère de Michel Galesne, confessent tenir audit villaige du Breil-Berranger

⁶² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 165 r°.

⁶³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 69 r°, 70 v°, 73 r°.

⁶⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2275, fol. 177 v°, 178 r° ; B 2276, fol. 273 r°.

⁶⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 51 r°, 121 r° ; B 2275, fol. 135 v° ; B 2276, fol. 207 v°.

deux maisons s'entrejoignantes avec leurs cours devant et courtils derrière contenant environ un journal de terre.

Item, Guyonne Sohy confesse tenir de ladite seigneurie audit villaige une quantité de maison joignant à la maison de Jehan Sohy et à la maison de Guyon et Macé Le Royer.

Item, Guyon et Macé Le Royer, du villaige du Breil en la paroisse de Liffré, confesse tenir audit villaige quantité de maison contenant 28 pieds ou environ, joignant d'un bout à la maison Guillaume Royer et d'autre bout aux maisons Guyonne Sohy et d'un costé à la terre de ladite Guyonne.

Item – à la Buzardière cette fois – Guillemecte Sohy, femme de Ollivier Cullerot, confesse tenir une quantité de maison en une maison estante audit villaige, au meilleu d'icelle, contenant quinze pieds ou environ, court devant et jardin derrière contenant quatre cordes ou environ, joignant des deux bouts à la maison Jehan Sohy, et d'un cousé à la terre dudit Sohy ; et d'autre cousté à la rue qui conduit à la maison Jehan Buzart⁶⁶.

Et les *item* de rouler au fil des 96 villages répertoriés : ces derniers très proches les uns des autres, séparés par quelques centaines de mètres seulement..., mais aussi de taille et d'importance différentes, tant par le nombre des maisons que par celui des terres attenantes. Toutes proportions gardées – et pour simplifier les données du problème dans un premier temps – on pourra considérer comme relativement marquants tous ceux comptant 10, 12, 15 ou 20 maisons ou *quantités de maisons*. Soit presque un sur trois..., un peu comme le Breil-Berranger avec ses 25 maisons et *quantités de maisons* ; ou la Buzardière : 17 maisons et *quantités de maisons* rayonnant sur plus d'une soixantaine de pièces de terre ; la Cointerie : 11 maisons, *herbrégements et estables...*, pour 40 pièces de terre principalement en labours et en prés ; la Haute et la Basse-Pelardaye ensemble : 10 maisons et plus de 150 pièces de terre ; Sancecours : 6 maisons et 12 *quantités de maisons*, dont une *en grange...*, pour environ 110 à 115 pièces de terre ; Mordrée : 26 maisons et *porcions de maisons...*, pour près de 210 pièces de terre, plus certaines *quantité de bois taillable...*

S'agissant pour la plupart de villages encore très empreints du souvenir on ne peut plus vivace des premiers fondateurs remontant facilement à quatre, cinq ou six générations : les Havard à la *Havardière*, les Rouxel – en nombre inépuisable ! – à la *Rouxelière et la Rouxelaye* ; les Galesne, à la *Galesnaye...*, également très présents dans tous les villages à l'entour ; les Hamard, à la *Hamardière* ; les Presterie, à la *Presterière...*, et apparentés à quantité d'autres familles, dont les Rouxel et les Sohy ; les Choude –

⁶⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2276, fol. 100 v°, 112 r°, 125 r°, 282 r°... À noter, à titre d'exemple, la présence de *Galesnes* dans près d'une dizaine de villages autour de la Galesnaye : au Breil Berranger, à la Gouschetière, à la Goupillaye, à la Gouillardière, à la Presterière, à la Martoaye.

Pierre, Guillaume, Antoine, André, Jehan et Marie ! – à la *Chodayrie* ; Jehan Buzard..., à la *Buzardière* ; Jehan Goupill , à la *Goupillaye* ; les Malescot, à la *Malescotaye*..., lesquels s'inscrivaient certainement parmi les plus anciennes familles enracinées dans cette parcelle d'aventure humaine : et, à ce titre, recensées dans les registres de la comptabilité ducale des années 1380-1390 ; aux côtés des Reypot, à la *Ripotière* ; des Veillard, à la *Veillardière* ; des Le Coainte, à la *Coainterie* ; des Angevin, à l'*Angevinaye* ; des Sohi, à la *Grande et Petite Sohière* ; des Pichoais, à la *Pichoaizière* ; des Le Paigne enfin, à la *Haute et Basse-Paignerie*..., pour ne citer que les principales.

Quant aux autres villages, ils s'immisciaient dans le tissu interstitiel : modestes clairières à peine dégagées de la forêt, simples lieux-dits gravitant autour de quelques pièces de terre – souvent moins d'une dizaine ! – ; petits hameaux composés d'une poignée de maisons – une, deux, trois, quatre ou cinq seulement ! – vivant à l'ombre d'elles-mêmes : du *Breil de Haute-Sève* à la *Brigardière* en passant par la *Gigaizière*, la *Gouillardière* ou le *village de Pappillon*..., il va de soi que la liste serait trop longue à énumérer⁶⁷.

Aussi à l'intérieur du village, la vie se cristallisait-elle autour des habitations : les maisons proprement dites certes, mais aussi ces innombrables *quantités de maisons*, elles-mêmes presque toujours présentées dans le registre de 1547 comme *s'aboutissantes*, *s'entreouchantes* ou *s'entrehabitantes* : signifiant que chacune d'entre elles venait épouser le *pignon* de la précédente ou d'une plus ancienne ; cela pour donner progressivement naissance à ces corps de bâtiments qu'on imagine très bien, tout étirés en longueur, faits de rajouts successifs..., et qui se régénéraient sur place au gré du temps et des besoins. Orientés soit *vers souleil levant*, soit *vers midy*, ils obéissaient à cette règle garante de l'organisation générale et quasi implicite – exprimée cependant par Pierre de Crescens dans son *Livre des profits champêtres* – selon laquelle il importait vitalelement que *le soleil entrât dans la maison dès le matin ; car c'est lui qui rectifie et purifie l'air*⁶⁸ !

Autrement force est de reconnaître que la documentation s'avère assez pauvre quant à la description exacte de l'habitat proprement dit. Des murs, un toit – sur lequel nous aurons l'occasion de revenir – ; peut-être un grenier, relié au sol par une simple *eschalle* ; probablement une seule pièce, avec une *chemynée* prise dans l'épaisseur d'un des deux murs-pignons ; peut-être encore une *fenestre*, ou même plusieurs selon la grandeur de ladite maison ; et bien sûr, une ouverture en forme d'*huys* donnant directement sur la cour ou sur le champ..., telle nous apparaît la maison du village, calquée sur le plan on ne peut plus simple de la maison traditionnelle en terre –

⁶⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2275, fol. 244 v°, 392 r° ; B 2276, fol. 324 v°, 335 v°.

⁶⁸ Pierre de CRESCENS, *Le livre des profits champêtres*, édité en français moderne par les Amis du Crédit lyonnais, éd. Chavane, Paris, 1965, p. 19-22 : «Les lieux d'habitation...».

grandement caractéristique de la région étudiée – avec ses murs tout en argile reposant sur un solin de pierre en guise de fondation⁶⁹. *Maison de terre* (sic au f° 295 r° du 2275), mais aussi de bois pour nombre d'entre elles..., au regard de certaines expressions bien spécifiques au vocabulaire de la charpenterie :

Georget Barbes confesse tenir 4 chevronnières de maison au villaige de la Boullaye, en la maison qui fut à Robin Morel, et la court en l'endroit du pignon devers Saint-Aubin. Et habite ladite court au chemin par où l'on vait de Saint-Aubin au moulin de Biennays.

Item – au Champ Giron – Pierre Deschamps confesse tenir une maison d'estaige d'un aestre siise audit villaige, court et jardin au devant..., et quatre pièces de terre s'entrehabitanes.

Item – au village des Landes – Pierre Bretet confesse tenir une maison de cinq aestres située audit village en ladite paroisse de Liffré, court devant et jardin derrière.

Item – à la Haute et Basse-Paignerie – Pierre Perroys et Jehanne Lambert, sa femme, confessent tenir par acquest assemblément une maison levée sur postz estant audit villaige contenant 35 pieds ou environ ; fons et courtail au derrière contenant le tout par fons 3 cordes de terre ou environ⁷⁰.

Question dimensions, le registre fournit la longueur – et parfois aussi la largeur ! – de chacune des maisons et *quantités de maisons* : celles-ci oscillant de 7 à 8 pieds pour les plus modestes..., jusqu'à 80 pour la plus grande, recensée au village du Domaine ; la moyenne se situant autour de 10 à 12 pieds, soit environ entre 3 et 4 mètres..., seulement pourrait-on dire. Aussi toute bâtisse supérieure à 15 ou 20 pieds était-elle souvent appelée par les enquêteurs *grant maison*, ou encore *ostel*..., suggérant l'idée de son importance relative :

– Ainsi – au village du Menoir-Chemin – , *Guillaume Morel confesse tenir une quantité de maison contenant vingt pieds ou environ nommée la Grant Maison siise audit villaige.*

– *Item – à la Ripotière – , Guillaume Benazé confesse tenir grant maison couverte d'ardoise contenant cinquante pieds de long ou environ, court derrière et jardin au bout.*

⁶⁹ Voir à ce sujet le très bel article de Marc PETITJEAN, *Les maisons de terre ; techniques de construction en Ille-et-Vilaine, Armen*, n° 5, p. 31-49. De même, on consultera avec le plus grand intérêt la petite brochure intitulée : *Construire en Ille-et-Vilaine, le Coglais et sa région*, publié sous l'égide du conseil général d'Ille-et-Vilaine. À noter qu'en parler gallo, l'argile ou le torchis servant de matériaux, se dit aussi l'*adobe*..., donnant son nom à bon nombre de villages des environs ; comme celui de *la Dobiais*, près de Saint-Aubin-du-Cormier.

⁷⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 135 r° ; B 2275, fol. 343 r° ; B 2276, fol. 339 r° et 342 r°.

– Item, dom Pierre Gastesel, prebtre, confesse tenir audit village de la Ripotière une maison contenant environ trente pieds, couverte tant de pierre que de paille..., avecques deux courtils et courts devant.

– Item, ici une maison contenant 44 pieds de long et de large 22 pieds ; là, 30 sur 20 ; ou encore 12 sur 9..., histoire d'affiner les ordres de grandeur⁷¹.

En réalité, si la plupart d'entre elles reflétaient les couleurs de l'argile, l'utilisation de la pierre contribuait en maints endroits à rompre la monotonie. Et les allusions sont nombreuses témoignant pour chaque village de la présence de *vieilx murs, de vieilles murailles...*, ou de manière plus significative de *maisons couvertes d'ardoises – de paille ou de glé –*, avecques quantité de *maczonnerie au bout d'icelles ; de pignons de pierre ou de massonnerie au joignant desdites maisons...* Signe d'aisance, il se peut ; voire de notabilité au sein même du village..., surtout lorsque celle-ci s'affichait sur le mur de devant avec son *huys* en plein cintre. Chose certaine, point de départ d'une évolution appelée à se développer par la suite..., à mettre au titre de la première grande mutation véritablement perceptible de l'habitat rural et de ses composantes fondamentales. Celle-ci affectant, outre l'ensemble des maisons elles-mêmes – tant les vieilles héritées du siècle précédent, que bon nombre de *neufves, édifiées depuis quinze ans ou réédifiées de nouveau* dans le courant des années 1500-1530 – tout un agrégat d'autres bâtiments compris ou non dans *les pourprins desdites maisons : des appendils, des bougès, des asteliers, des estables* – pas moins d'une cinquantaine ! – *des brègeries, des maisons à pressouers* – comme à la Pichoaisière, à la Galesnaye ainsi qu'à la Cornillère –, *des emplacements à fours, des hangard...*, et *des débris*, dont chacun pouvait apprécier la réelle valeur d'usage⁷².

Image d'une véritable éclosion au cœur même du village, renforcée par la non moins saisissante diversité des modes de couverture : *de paille, de genêt – ou de glé –, d'ardoise ou de pierre...* Dans l'immense majorité des cas – jusqu'à hauteur d'au moins 75 % des maisons recensées ! – aucune précision n'est apportée : laissant supposer l'existence de couvertures considérées comme ordinaires et qui n'attirèrent point l'attention des officiers chargés de la réformation du domaine. Autrement, 3,6 % de ces mêmes maisons sont dites spécifiquement *couvertes de paille ou de glé...*, et 10,3 % *d'ardoise* : chiffre minimum déjà considérable pour l'époque et qui monte à plus de 23 % pour les seules maisons sises dans la campagne autour de Saint-Aubin ; soit presque le quart..., sans parler de ces toitures

⁷¹ D'après de nombreux exemples ; en particulier : B 2275, fol. 157 v°, 275 r°, 289 v°, 313 v°.

⁷² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. v°, 32 v°, 139 r°, 140 r° ; B 2275, fol. 330 r°, 392 v° ; B 2276, fol. 194 v°, 237 r°, 238 v°, 285 r°.

mixtes, *party d'ardoise et le parsur de paille*, pour dire tout simplement qu'on ne pourrait préciser davantage les choses⁷³. Entre autres le document ne fournit pas de renseignement quant à la nature de cette ardoise – parfois appelée *Pierre d'ardoise* –, ni sur sa provenance exacte. Eu égard à son emploi relativement important, on est tenté de conclure à un approvisionnement d'origine locale, directement issu de ces affleurements de schistes particulièrement aptes à se déliter... et qui devaient parfaitement convenir à l'affaire.

Désignés comme tels dans les archives de Saint-Aubin à partir des années 1470, *les jardins* – au nombre d'environ 1250 sur l'ensemble du domaine – comptaient pour 22 % des terres accensées ; et s'érigeaient en composantes indispensables du paysage, tant à la ville qu'à la campagne. À la campagne notamment, où il ne pouvait y avoir de maison sans *un, deux, voire troys jardins* attenants ; ces derniers situés *au derrière d'icelle, ou au bout...*, entendez, dans presque tous les cas, tournés *vers soleil couchant*. Avec la cour – toujours située devant ! – et l'emplacement de la maison proprement dite, le jardin entrait dans la composition du *fons* ; celui-ci variant le plus généralement entre *un cinquième de journal* – soit environ 10 ares – et *un huitième de journal* – ou *demy quart* – ; autrement exprimés en *cordes de terre* : *deux, troys, quatre...*, jusqu'à *huit ou neuf*, coïncidant à quelques centaines de mètres carrés ; guère plus.

Par définition le jardin – anciennement appelé *courtil* – est clos ; parfois par *un muret de massonnerie* disposé au bout ; le plus souvent par une haie vive d'aubépine, de noisetier..., ou de laurier : voyez un peu partout *le Champ du Laurier, le Closel de la Lorrière...*, dont les feuilles d'une grande saveur passaient pour fortifier le cœur et le cerveau. À l'intérieur, l'espace cultivé se compartimentait en *planches* – jusqu'à plus d'une douzaine ainsi qu'il apparaît au folio 164 des *Riches Heures du duc de Berry*, auquel nous renvoyons le lecteur⁷⁴ –, elles-mêmes séparées par des allées. Planches de légumes, cela va de soi, mais aussi de plantes condimentaires, d'herbes pour les *potages*, de racines..., et de fleurs, pour autant de parcelles joliment appelées ici où là *le Courtil floury*, ou encore *le Courtil de blanche fleur*. Le tout participant à l'ornementation du jardin proprement rustique, reflet des pratiques ancestrales – pour ne pas dire quasiment immuables – et d'une certaine connaissance empirique, transmise d'une génération à l'autre, sur les plantes les plus évidentes. Parmi celles-ci, *l'ail, les ongnons, les raves et les riffors, le persil, la sauge, les pois et les fèves* toujours en bonne position dans les jardins, *les naveaux, les choux, les laitues...*, et surtout *les poi-reaux*, prétextes à pas mal de désignations toponymiques renvoyant l'image de ces non moins nombreux *courtils à pourée*. Et le cours des mentalités de

⁷³ MÉNAGER (D.), *op. cit.*, p. 53.

⁷⁴ *Les très riches heures du duc de Berry*, éd. Séghers, Paris, 1991, p. 172-173.

se glisser dans les arcanes de cet étrange inventaire..., déployé au centre de la plupart des grands on-dit de l'époque :

– l'ail : *c'est la pommade des pauvres, salutaire contre les poisons et les morsures des bêtes venimeuses ; contre les douleurs des boyaux..., mais mauvaise pour les yeux. L'abus d'ail est nuisible, car il cause l'apoplexie, aliène l'esprit et la pensée ; et est cause de plusieurs autres maladies.*

– les oignons : *une soupe à l'ognon refait la teste d'un yrogne. La ciboule est plus forte que l'ognon rond ; l'ognon roux est plus fort que le blanc ; le sec que le vert ; le cru que le cuit ou celui qui est dans le sel..., Les oignons provoquent les urines, augmentent la puissance du coït et avivent le sens de la vue.*

– le persil : *bon à manger cuit et cru..., ayant la réputation de purifier le sang.*

– les fèves : *très bonnes contre les taches de rousseur et pour nettoyer la peau du visage, si on se lave habituellement avec leur farine cuite. Un emplâtre d'écorce de fève mis sur le pénis d'un enfant empêche le poil d'y pousser. Idem, très bonnes contre les abcès des mamelles et quant le lait est durci dedans. Cuites dans l'eau et le vinaigre avec leur écorce, elles sont excellentes contre le flux de ventre...*

– la laitue : *c'est la meilleure de toutes les herbes qui viennent dans le jardin. Elle sert aux potages et aux salades..., surtout elle engendre un bon sang, fait venir beaucoup de lait aux femmes et largement uriner...*

– les choux : *ils relâchent la constipation..., mais sont nocifs pour les intestins... Ils se mangent de préférence gelés : «choux gelés, plus tendres que rosée !»*

– le poireau : *provoque les urines, soulage les maux de ventre et augmente la puissance du coït. Pris avec du miel, il débarrasse la poitrine des catharres..., tandis que son jus, dégoutté dans les oreilles, en calme les douleurs⁷⁵.*

Quant aux récoltes, elles apparaissent toujours aléatoires. Selon l'état du ciel, le paysan a tout lieu de craindre les intempéries..., totalement imparables : sécheresses, froidures excessives, inondations, *brouées de vent, malaise de gresle...*, sans oublier les autres caprices de l'air portant atteinte aux cultures, *espécialement aux potaiges*. En réalité, rares sont les *grants années de choux et de porée*. À l'inverse, on ne compte pas celles qui font

⁷⁵ Pierre DE CRESCENS, *op. cit.*, p. 28, 43, 44, 45. *Idem*, *Tacuinum Sanitatis (Codex Vindobonensis, séries Nova 2644, à la Bibl. Nat. d'Autriche)* dans POIRON (D.) et THOMASSET (C.-I.), *L'art de vivre au Moyen Âge*, éd. Philippe Lebaud, Paris, 1995 ; FURETIÈRE, *op. cit.* Voir également Jeanne BOURIN, *La rose et la mandragore, plantes et jardins médiévaux*, éd. Françoise Bourin, Paris, 1990.

état, d'une manière ou d'une autre, d'un dérèglement quelconque. Disons, pour simplifier, qu'il y a les années à *lymats, chanilles et autres papillons nuisibles...*, comme en 1482 et 1499, à telle enseigne que *les fruits furent tout dégastés* ; les années à *hannetons*, particulièrement nombreux au cours du xv^e siècle : notamment durant les années 1420, *le plus qu'on ne les avoit oncques vus...*, et *qui mangeoient tellement qu'il ne demouroit en arbres nulles feuilles ni cosses de pois ou de fèves*⁷⁶. Idem, les années à *taupes...*, comme en 1440, *dégastant toutes les semences qu'on mettoit en terre* ; ajoutant aux dégâts causés par une véritable surpopulation de mulots dans les champs..., parfois dits de *Moquesouris*⁷⁷. Et, à partir des années 1480, le chroniqueur lavallois Guillaume Le Doyen – un voisin direct en quelque sorte ! – de raviver au passage le souvenir des mauvaises saisons : *grants gelées* des années 1480, 1483, 1490, 1496, 1502, 1509, 1510, 1512, 1513, 1517, 1521, 1523..., *menaçant les arbres fruitiers de flourir*, affectant les *noyers, les genêts et les lorriers...*, *qui gelèrent à plusieurs reprises et dont l'on fit des fagots* ; grands orages de 1486, 1496, et 1501..., *dont furent perdus les blés, les vignes et les potaiges* ; étés pourris de 1505, 1523 et 1531 : *moult pluvieux, venteux, graïeux et non fructueux...*, aussi *pour cause de chanilles – que Dieux maudit ! – qui aux fruits firent perdre la vie*. Item, *grandes eaues et débordements des rivières* en 1481, 1488, 1493, 1495, 1496, 1501, 1505, 1511, 1512, 1527, 1529, 1535 ; *grandes sécheresses* des années 1520 et 1533, dates auxquelles *les eaues des puits et fontaines défaillirent...*, et *tout grain fust moult sec et moult nect...* Mais aussi les bonnes, comme ce printemps de l'année 1509 : *car aussitôt après l'hiver, tous fruits de terre yssirent et en huyt jours furent tous dehors* ; *lins, poys, fèves et jardinaiges rendirent à deux fois leurs usaiges*⁷⁸.

Du jardin au verger, il n'y a qu'un pas. Et pourtant, que de différences dans la façon de concevoir l'un et l'autre. En tant que tels, les vergers sont beaucoup plus rares : un verger pour 70 jardins dans la ville de Saint-Aubin ; un pour 13 dans le bourg de Liffré..., un pour 30 à la campagne. En tout 35 vergers recensés, occupant moins de 0,3 % de la surface cultivée, et comptant pour 0,6 % du nombre des parcelles⁷⁹. Aussi le verger peut-il être considéré comme un signe d'aisance, toujours associé aux maisons d'une

⁷⁶ D'après *Le journal d'un bourgeois de Paris*, pub. J.-A. BUCHON, Paris, 1827, p. 352, 374, 504, 506.

⁷⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 80 r^o : Item, *Thomas Gaultier et ses enfants tiennent assemblément le champ de Moquesouris*. À noter, selon Robert Delort, la recrudescence des rongeurs à compter du xiv^e siècle, consécutivement à la diminution des rapaces (*op. cit.*, p. 20).

⁷⁸ D'après Guillaume LE DOYEN, *Annales et chroniques du pais de Laval et parties circonvoisines, depuis l'an 1480 jusqu'à l'année 1537*, éd. Godbert, Laval, 1839.

⁷⁹ MÉNAGER (D), *op. cit.*, p. 45-46 et tableau n^o 3.

certaine importance, ou d'un minimum de 20 à 40 pieds de longueur ; *a fortiori* aux manoirs dont c'était l'une des principales caractéristiques : à l'exemple de celui de la *Bouteraye* – en la paroisse de Poilly, près Fougères – , *avecques au derrière de la maison le veil verger, le courtil à chanvre et le courtil à périer ; et au devant, un autre verger appelé le jeune verger...*, contenant le tout *ung journal et demy de terre ou environ*⁸⁰.

C'est que le verger est d'un rude entretien..., si tant est qu'on souhaite qu'il soit mieux qu'une simple pommeraie. Et selon Pierre de Crescens :

*Il convient que le lieu que l'on veut préparer pour faire un verger soit bien purgé et nettoyé de ses herbes, et racines batardes et hautes. Ce qui est chose très difficile à faire si les racines ne sont pas d'abord très bien arrachées profondément, et le lieu bien aplani... Puis que le lieu soit tout rempli de mottes bien belles et maigres, et de genre subtil. Que ces mottes soient très fortement serrées et durcies à coups de maillets de bois, et que l'herbe soit foulée aux pieds jusqu'à ce qu'on n'en voie plus rien. Alors, petit à petit, elle sortira à la manière de cheveux et couvrira la surface de la terre comme un tapis vert... Si l'on peut, il est bon que le verger soit carré. Et s'il est assez grand on plantera autour des herbes aromatiques et de suave odeur (comme la menthe de jardin, par exemple : très bonne contre la puanteur de la bouche et la pourriture des gencives)...., et aussi des fleurs (telles que roses, violettes, soucis, lys ou iris), parce qu'elles délectent la vue par la diversité de leurs couleurs. On le labourera, houera et bêchera partout ; puis l'on marquera d'une cordelette l'endroit où l'on plantera les arbres...., lesquels seront espacés d'une distance de 10 à 20 pieds, selon leurs tailles respectives*⁸¹.

Soit autant de recommandations valant pour les moyennes personnes..., invitées à joindre l'utile à l'agréable : *car aux champs, le profit doit toujours passer avant le plaisir ; bien que dans les jardins – et les vergers ! – , ce soit le contraire*. Dans une certaine mesure, l'on peut dire qu'il y a une véritable idéologie du jardin ; celle-ci s'exprimant en fonction de la motivation propre et du degré de richesse de chacun des amateurs. En réalité, ce qu'il était convenu d'appeler un *beau verger (sic)* ou un *joli jardin (sic)* se devait d'avoir aux endroits qui conviennent le mieux des treillis et des tonnelles ; et aussi de bons ruchers de mouches à miel, en bon nombre et bien soignés ; de même, il y aura lapins, lièvres, tourterelles et autres

⁸⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1366 : aveu et dénombrement du manoir de la Bouteray, en la paroisse de Poillé (2 mai 1545). MÉNAGER (D.), *op. cit.*, p. 53.

⁸¹ Pierre DE CRESCENS, *op. cit.*, p. 47-48 : *Les vergers des moyennes personnes...* Et Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 108 r° ; B 2275, fol. 187 r°, 236 r°, 221 r°, 336 v° ; B 2276, fol. 97 v°, 308 r°.

*bestes plaisantes*⁸²... Et, fort de cet état d'esprit, le seigneur de Saint-Brice de promouvoir la réalisation d'un jardin pour sa métairie de La Mote où pourront s'ébattre les nombreux lévriers qu'il emmène toujours avec lui..., ou le cerf pour qui il fait acheter une cloche⁸³.

Un paysage en perpétuelle évolution

S'ensuit la vision d'un paysage en perpétuelle évolution, gagné par une humanisation de plus en plus serrée, de plus en plus fine ; notamment sous couvert du manoir *stricto sensu*, point de cristallisation – à partir du XV^e siècle – d'une nouvelle organisation de l'environnement productif : regroupement des terres dans des grands ensembles d'un seul tenant, à la manière d'un véritable remembrement..., capable de rassembler plusieurs dizaines de journaux ; parcelles plus vastes et maillage plus large, de forme irrégulière et non géométrique ; intégration et planification maximum des espaces autour d'une maison sortant de l'ordinaire..., elle-même revêtue – autant que faire se peut ! – de tous les signes extérieurs de la réussite sociale ; présence enfin, dans le même champ de perception, des éléments en principe destinés à corroborer la notabilité du lieu : chapelles, viviers, pêcheries, étangs, moulins, métairies..., et autres colombiers comme il se doit⁸⁴... Et s'il fallait les compter tous, on ne dénombrerait pas moins d'une bonne quinzaine de manoirs répartis sur le domaine de Saint-Aubin ; la plupart nommément désignés au fil de la documentation, plusieurs autres suggérés par leurs résonances toponymiques : *l'ostel et manoir de la Ferrière*, *le manoir de Sevailles* ; *le Menoir-Chemin*, avec sa grand-maison ; *le manoir de Aulbe-clère* – appartenant à Bertran Moutard, sire de Hau-beclair – , au village de la Bonnaye ; *le manoir de Sérigné*, au cœur du domaine avec ses étangs et ses moulins ; *le manoir du Fou*, près le gué *Regnard* au village de Breilront. *Idem* aux villages de *Bellecourt*, *du Domaine* – avec sa maison longue de 80 pieds, couverte d'ardoise – et de *la Mestaerie*..., au titre des appellations les plus expressément révélatrices⁸⁵. Pour lors on retiendra, dans le même ordre d'idées, la très belle col-

⁸² Pierre DE CRESCENS, *op. cit.*, p. 23.

⁸³ Voir KESSEDIAN (M.), *op. cit.*, p. 48, d'après Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 Eg 80, compte de 1422, fol. 10 v°.

⁸⁴ Voir à ce sujet : *Le manoir en Bretagne*, ouvrage collectif, éd. Cahiers de l'Inventaire, Imprimerie nationale, Paris, 1993 ; en particulier p. 59-65 : «Le manoir et son site», par DUCOURET (J.-P.) ; SALMON-LEGAGNEUR (E.), «Le manoir breton au XV^e siècle : symbole et richesse de la société rurale», *MSHAB*, t. LXIX, 1992, p. 201-222 ; Grenville ASTILL and Wendy DAVIES, *A breton landscape*, *op. cit.*, p. 154 et suivantes : *Sixteenth century transformations*.

⁸⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 62 v°, 158 r° ; B 2275, fol. 150 r°, 208 v°, 310 v°, 320 v°, 381 v° ; B 2276, fol. 237 v°.

lection de terres appartenant aux descendants de la famille Juète – annoblie vers 1417, en la personne de François Juète, par le duc Jean V – consistant en *l'ostel et domaine de la Bellangeraie* (40 jlx de terre) ; *le lieu et domaine de la Motaye ô ses appartenances* (30 jlx de terre), *l'ostel et domaine de la Pélardaye* (40 jlx de terre... comme précédemment, *tenues noblement à foy et rachat*) ; surtout *l'ostel et manoir de la Garenne*, décrit comme suit dans plusieurs aveux en date des années 1570-1580 :

Et premier, les maisons, salle, manoir et demeurance dudit lieu de la Garenne ; maisons, portal, estables, cuysines et aultres maisons ; les courts, jardins, vergers, boys de haulte fustaye et fuye par terre. Le tout estant situé en l'enclos et parc dudit lieu en la paroisse de Saint-Aulbin-du-Cormier, contenant en fons lesdites choses avecques les prés, terres arrables, plesses, boys, tailleix et garenne dudit parc vingt quatre journaux de terre ou environ...

Item, la mestairye dudit lieu..., plus trois pièces de terre s'entrejoignant : l'une nommée le Champ aux chevaux contenant cinq journaux ; l'autre le Grand pré, contenant sept journaux ; l'autre, les Melliers contenant quatre journaux...

Item, trois pièces de terre s'entrejoignant, nommées les Haultes et Basses Vasches, contenant ensemble douze journaux...

Item, une pièce de terre nommée la Jaunaye, contenant deux journaux de terre⁸⁶...

Traduction d'une part bien spécifique de paysage durablement intro-nisé dans sa réelle dimension sociologique, en marge des terres proprement paysannes. Autre facteur d'évolution, le changement de conjoncture à partir des années 1450 ; expression d'une véritable *renaissance agricole* inaugurant l'arrivée d'une nouvelle période : *convalescence agraire, redressement démographique* et restauration des composantes du cadre de vie..., notamment dans ces régions de marches situées à portée directe des affaires les plus tangibles de la guerre de Cent Ans⁸⁷. Histoire d'un *renouveau*, dont on saisit les prémices à travers les innombrables données de la documentation comptable. Tout d'abord, nul ne saurait dire combien de bâtiments, de fours, de chaussées, de moulins et de pêcheries firent l'objet d'une complète remise en état..., reléguant du même coup dans le domaine des souvenirs les images de la crise passée. Aussi n'est-il point de meilleur exemple que celui du Coglais étudié par Marc Kessedjian qui, entre 1452 et

⁸⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2272 : aveux de la Garenne (xv^e siècle) ; B 2273, fol. 118 v^o-119 v^o.

⁸⁷ D'après plusieurs expressions empruntées à *L'histoire de la France rurale*, op. cit., t. 1, p. 449-450 et t. 2, p. 82 et 108 et suivantes : «La renaissance agricole» ; CINTRÉ (R.), *Les marches de Bretagne au Moyen Age*, éd. Jean-Marie Pierre, Pornichet, 1992, p. 135 et suivantes : «Les prémices d'un renouveau contrarié...».

1461, décèle une extraordinaire reprise des activités témoignant de la revitalisation des campagnes ; manifestation d'une stabilité temporairement recouvrée revêtant ici valeur de référence hautement significative : des productions céréalières record pour tout le XV^e siècle, facilement multipliées par quatre, cinq ou six ; une formidable réactivation des différentes formes d'élevage ; une augmentation quasi générale et assez substantielle des revenus domaniaux affermés en nature et en argent, lesquels donnaient aussi l'impression de redevenir chaque année plus fiables et plus réguliers..., exception faite, bien entendu, des moments de crise liée à la recrudescence souvent conjuguée de la guerre, de la mortalité et des intempéries⁸⁸.

Images de renouveau et de restauration aussi que cette reprise des défrichements, imprimant au paysage quelques nouvelles modifications. En tout cas nombreuses sont les allusions faisant état de ces gains non négligeables de nouvelles terres conquises – ou reconquises – aux dépens d'anciens lieux *frostz* ; d'anciennes friches ou d'assez grandes étendues restées jusqu'à présent répulsives, parce que trop broussailleuses, trop humides ou trop mal exposées. Et les retombées de cette évolution de se mesurer à travers les non moins nombreuses désignations toponymiques en *Clos neuff*, *Fossé neuff*, *Estangs neufts*, *Baillées neuftves*..., rencontrées dans la plupart des villages ; en particulier les plus voisins de la forêt. À lui seul, le terme de *baillée* rend compte de l'ampleur relative du phénomène : la *Grand Baillée*, la *Baillée du pré*, la *Baillée de la Tremblaie*, la *Baillée des bouleaux*, la *Baillée de la fresche*, la *Baillée longue*, la *Baillée du feuteau*, la *Baillée des bouillons*, une *pièce nommée le Brûlis*..., à la Malescotaye ; ou autrement : la *Baillée de l'espine*, la *Baillée de la lande*, la *Baillée des genêts*, la *Baillée du chasteignier*, la *Baillée du houx*, la *Baillée du boys*, la *Baillée brûllée*...

*Item, Guyon Beuscherel confesse tenir la moitié d'une pièce de terre nommée la Baillée de Villeneuve, située près le village de la Malescotaye en Saint-Aulbin..., contenant troys journaux et demy ; joignant d'un costé à la lande de Neufville et d'autre bout le chemin qui conduit du village de la Havardière à ladite lande de Neufville*⁸⁹.

En tout 5,2 % des désignations sur l'ensemble du domaine..., qui montent à plus de 50 % dans certains de ces villages situés sur le front pionnier, comme celui appelé justement la *Baillée*, près la forêt de Liffré ; voire encore *Taillest* – avec cette *pièce de terre en pré, environ le milieu de la forest, joignant d'un bout au Sault de la Chièfyre* – ; *Landebrin, Neufville, Seville* – avec son *Courtil du Boys, contenant un quart de terre, joignant d'un costé et d'un bout audit boys et forest de Seville* – ; la *Bouëxelière* –

⁸⁸ Voir KESSÉDJIAN (M.), *op. cit.*, p. 93-94.

⁸⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2275, fol. 414 r^o.

près de Gosné, très riche en taillis – ; *le Breil de Haulte-Sève, le lieu de la Chesné... ou Breilront* – entendez le Breil rond ! – avec ses 19 maisons et quantités de maisons, ses 128 parcelles recouvrant pas moins de 280 journaux (soit environ 140 ha !), ses *prés*, ses *pastures*, ses *champs*, ses *courtils*, ses *clos*, ses *landes*, ses *fresches*, ses *bruyères*, ses *brégeons*, ses *boullonnrières*, ses *mouillères...*, et ses *escobues* lotis au cœur d'une assez vaste aire de défrichement de forme circulaire ; à l'imitation de tous ces autres lieux pareillement dégagés de leur gangue forestière : *le Launay Rond, la Landeronde, la Haie-Noëronde, la Touche Ronde...*, ou *le Breil du Rondaunay*, au village des Vallées près Saint-Aubin⁹⁰.

En marge de l'évolution générale, le registre de 1452 recense encore 23 *nouvelles baillées*, soumises à l'acensement ; celles-ci portant sur quantité de *terre en pré, lande et noë* : avec obligation pour les nouveaux bailleurs de *fère gauler et mesurer, clorre, haïer et fossoïer* les nouvelles parcelles – sans omettre d'y *établir méson et estage* pour la pérennité de ladite rente ! – consistant en lots de quatre à cinq journaux en moyenne, mais qui pouvaient facilement atteindre le double, voire beaucoup plus..., et suscitaient par mal de convoitise au moment des enchères :

A Pierre Miloche, demeurant à Rennes, fut semblablement baillé es landes de Beaufossé quantité de terre en lande et noë contenant 60 journalx de terre à 24 seillons par journal, gaulée et mesurée par Robin Noël, Pierre Mironde et Johan Legaigneurs, prisaigeurs de terre..., pour en paier de rante chacun an – au terme de saint Barthélémy – 18 den. pour chacun journal, au duc. Soit 41. 10 s. ... Quelle prinse a esté dempui remesurée par trois gauléurs et cordeurs de terre : et a esté trouvé qu'elle contenait plus deux journalx de terre que la baillée précédente ; pour lesquelx deux journalx, il a esté dit qu'il seroit rechargé de 3 s. de rente⁹¹.

Autant dire que s'ouvraient de nouvelles perspectives de mise en valeur économique pour de nouvelles fortunes foncières en voie de constitution :

Maistre Antoine Rouzé, au nom et comme procureur deuement fondé de Marguerite Barbe, sa femme et compaigne espouse..., confesse audit nom tenir lieu, terres, maisons, courtils, vergers, bois, tailleix, prés, landes et terres arrables nommés et appelés Lieu de la Chesné, contenant 60 journalx de terre ou environ, joignant d'un costé le boys et le breil de la Chesné, d'aultre costé par endroitz le grant chemin Renays ; d'aultres endroitz la Lande aux Oyseauulx..., pour cause desquelx confesse devoir par chacun an 4 sous au terme de la My-caresme⁹².

⁹⁰ *Ibidem.*

⁹¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 74 v°.

⁹² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2275, fol. 415 r°-v°.

Mais derrière ces nouveaux riches propriétaires, pour la plupart issus de la ville, voilà que pointaient aussi à l'horizon de nouveaux problèmes découlant de la possible remise en cause de certains vieux fondements, destinés depuis toujours à préserver – tant bien que mal ! – le fragile équilibre des petites communautés villageoises. C'est pourquoi les représentants de l'autorité domaniale s'évertuaient à bien notifier l'interdiction formelle *d'enclorre les fontaines* réservées à l'usage collectif et situées à la limite des parcelles nouvellement concédées. Si la chose allait de soi, encore convenait-il de bien la spécifier, afin d'éviter, pour l'avenir, toute forme d'ambiguïté ou de contestation⁹³... Pour lors, on se préoccupait surtout des intentions du dénommé Jehan Lebreton, autre grand bénéficiaire du mouvement, et déjà titulaire de plusieurs de ces *nouvelles baillées*. Tandis qu'il s'appêtait à jeter son dévolu sur un lot supplémentaire de *10 journaux de terre en ladite paroisse de Liffré*, les habitants exprimaient les raisons de leurs plus vives inquiétudes :

Et de cela se complaignoit et disoient que le chemin leur seroit par icelle baillée, occupé à aller ès aultres landes et panaiges près lesdits boays et forestz ainsi qu'ils avoient acoustumé : quelle chose leur seroit endommageuse et préjudiciable. Fut avisé et ordonné, ô le conseil desdits complaignans et des officiers desdits boays et forestz y estans, que de ladite baillée, celui Lebreton n'auroit que 4 journalx de terre – seulement, si l'on puit dire ! – à 24 seillons par journal. Desquels il paiesroit par an, au terme Saint Barthélémy, 10 s. de rante ô l'obéissance⁹⁴.

Rupture d'équilibre, menaces sur l'environnement, changement de perspectives..., en réalité, c'est tout le paysage qui se trouva affecté par cette évolution. En premier, la forêt, attaquée de toutes parts..., littéralement en proie à une véritable catastrophe écologique.

Mais aussi, un paysage abîmé

En effet, au mythe de la forêt généreuse et remplie d'animaux se surimpose l'image de la forêt exploitée à des fins industrielles. Elle était l'indispensable complément des économies villageoise et urbaine, fournissant aussi bien le bois de chauffage que le bois de construction. En pays de marches, les besoins constamment amplifiés de la sécurité accentuaient encore les données du problème. D'une manière générale les vieilles futaies

⁹³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 165 r° : *A Guillaume Presterie, une pièce de terre en lande sise près le pont Pasquier joignant d'un costé auchemin à aller de Liffré à Acigné..., sans y comprendre la fontaine estante au costé de ladite baillée qui ne sera point élose, pour en payer pour chaque journal de 24 seillons, 12 den. de rente (juillet 1456).*

⁹⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 75 r°.

de grands arbres situées non loin des places nécessaires contribuaient à la fourniture des gros madriers *pour iceulx mettre à la réparation et la fortification* des principaux ouvrages ; et servaient à la fabrication des affûts pour l'artillerie à poudre, en plein essor... En réalité, on n'a pas idée aujourd'hui du grouillement de gens qui œuvraient à l'intérieur de la forêt : les uns occupés à ramasser du bois mort, des racines ou des glands ; les autres à faire marcher leur industrie ou leur commerce... Au début du xv^e siècle, c'est par centaines que défilaient les acheteurs de bois dans les forêts de Seville et de Haute-Sève, les vidant progressivement de leur substance : qui un *chesne, un fouteau, un boul, un chasteaignier, un cerisier ; ou deux, ou trois..., ou plus, jusqu'à une dizaine de feuz ; qui un pié de perrier chaist ; qui les pointes d'un hêtre qui fut abattu en la brézille, pour faire compas ès maczons du chaste*⁹⁵. À elles seules les religieuses de l'abbaye Saint-Sulpice s'adjugeaient 30 à 80 *charrettes de gros bois par an, plus pas moins de 3 000 fagots et plusieurs milliers de pessels pour leurs vignes*⁹⁶... Pendant ce temps là, d'innombrables artisans s'affairaient ; chacun dans son coin respectif : bûcherons, charpentiers, fabricants de lattes et d'essentes, coupeurs de rames, cercliers, vanniers, écorceurs..., tous adonnés au travail du bois ; sans oublier les charbonniers – à la *Chairbonnerie*, près la Busardière⁹⁷ – et les cendriers, aux conditions de vie assez misérables⁹⁸. Plus, bien entendu, les verriers et les potiers dont nous avons déjà parlé, autres grands consommateurs de billes et de troncs...

Et l'on comprend mieux, dans ces conditions, comment cette intense utilisation confina bientôt à la surexploitation. Aussi dès les années 1450-1460, s'opéra-t-il une accentuation sans précédent des mesures visant à réglementer l'usage de ladite forêt : répression des abus, renforcement de la surveillance par les officiers forestiers, limitation et contrôle rigoureux des ventes de bois, vérification des anciens titres et privilèges appartenant aux usagers..., mise en place de nombreuses interdictions, assorties d'autant de sanctions. Furent particulièrement concernées par cette politique de sauvegarde les forêts domaniales de Rennes, Liffré, Saint-Aubin et Fougères, dont les cas donnèrent lieu à délibération au sein même du conseil ducal, les 3 et 4 juillet 1459 :

Il a esté aujourd'hui deffendu au lieutenant du capitaine de Saint-Aulbin de non lesser ni souffrir à aucuns, quelx qu'ils soient, prendre leur

⁹⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2451/3, compte de 1401.

⁹⁶ D'après le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, *Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. 34, Rennes 1904.

⁹⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2276, fol. 275 v° et 279 v° : *un pré nommé la Charbonnière ou la Chairbonnerie*.

⁹⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2451. Dans le même ordre d'idée, on notera qu'au titre des artisans, la seigneurie de Saint-Brice comptait 5 charbonniers en 1445..., et qu'à eux seuls, ses 2 verriers faisaient une consommation annuelle de 5 à 6 jlx de bois ! (KESSEDIAN (M.), *op. cit.*, p. 157).

usaige en la forest dudit lieu..., jusqu'à ce qu'ilz aient montré leurs droiz dudit usaige.

Item, pour les forests de Foulgières, les ventes y seront quatre foiz l'an.

Item, touchant le bois, il est deffendu aux forestiers de non en prendre..., sur peine de confiscation, amende et privation de leurs dicts offices.

Item, quant aux amendes pour les bestes mises en la forest de Foulgières, elles s'élèveront à 10 sous par beste tant d'aumaille que chevaline⁹⁹.

Mais force est de reconnaître que ces recommandations résultaient d'une prise de conscience trop tardive, face au processus de dégradation. Aussi furent-elles maintes fois réitérées au cours de la période. En septembre 1464, un mandement ducal adressé au garde des eaux et forêts de Fougères et de Bazouges intimait aux habitants des environs de *non couper ou faire couper, ni emmener boais de chauffaige, pescher ès estangs et autres eaux du duc, chasser et prendre bestes, ni faire autres exploits esdites eaux et forestz...*, sur peine de grosses amendes¹⁰⁰... En fait, l'histoire qui suit nous apprend que cela ne servit à rien..., ou presque. De fait, le retour à l'insécurité générale dans la région des marches contribua sinon à aggraver les prélèvements de matériaux nécessaires aux travaux de défense, du moins à négliger l'entretien des espaces boisés, bientôt saisis par l'abandon. En tête des plus gros prédateurs s'inscrivait notamment le capitaine de Saint-Aubin en personne, le fameux Guillaume de Rosnyvinen : en 1467, ce dernier – en même temps *sous-garde des bois ès forêts dudit lieu*, aux gages de 25 livres par an – s'employait à parfaire ses revenus par des ventes illicites de lots sélectionnés par lui-même, et qu'il faisait sceller *d'un marteau marché de ses armes...*, à la grande indignation de la duchesse Françoise – veuve du duc Pierre II – dont c'était le privilège exclusif¹⁰¹.

Puis vint la guerre qui, tout en préluant au rattachement de la Bretagne à la France, accentua l'état de fait. Après avoir été longtemps parmi les plus beaux fleurons du patrimoine ducal, les forêts de Saint-Aubin et de Liffré n'étaient plus, au début du XVI^e siècle que des *étendues ruynées et dépeuplées* ; littéralement décharnées et en proie à de *fréquents laroucins*. C'est pourquoi, à compter du 15 octobre 1536, le procureur du roi – un certain Guy Satin – ne préconisait-il rien d'autre que de les interdire purement et simplement pour une durée minimum de *cinquante ans*. Traduction d'une mesure radicale certes, mais dont la mise en pratique s'avérait impossible. Même usée à ce point, la forêt restait une habitude, une nécessité, une rai-

⁹⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 131, fol. 16 r°, 17 r°, 19 v°, 103 r° (1459-1463).

¹⁰⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3, fol. 114 r°.

¹⁰¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 5, fol. 108 v°-109 r° (mandement du 11 août 1467).

son et un droit, un droit fondamental, pour tous ceux qui, grands ou petits, riches ou pauvres, ne pouvaient concevoir de vivre sans elle¹⁰².

Enfin, dernières impressions et dernières images léguées par le registre de 1547, au titre de l'enquête finale : celles des ruines et des destructions affectant le terrain sur la trajectoire des événements que l'on sait¹⁰³. Images fortes et riches de sensations qui se cristallisent de prime abord autour du château de Saint-Aubin-du-Cormier, dont la vision – s'imposant nécessairement au regard ! – reflétait déjà le souvenir des années 1487, 1488, 1489, et celles qui suivirent : images d'un *chasteau ruyné et abattu par les guerres de Bretagne qui furent entre les François et les Bretons 58 ans sont*. Ruine superbe trônant au milieu d'autres ruines érigées dans la foulée du dérèglement général : un quantité inouïe de *maisons cheues en cadit...*, notamment aux abords des villes, *détruites ou fondues dans les douves*¹⁰⁴ ; des hameaux désertés et mangés par les épines¹⁰⁵ ; des campagnes parsemées de *terres vacques, frostes, inhabitées, délaissées ou guerpies...*, littéralement vouées à l'abandon et *pour lesquelles il n'estoit demeuré nulz hoirs*¹⁰⁶ ; des longueurs entières de *pavés occullairement ruynées et démolies*, rendues quasiment impraticables faute d'entretien et de réparation durant plusieurs décennies¹⁰⁷ ; des portions spectaculaires de bois et forêts complètement ravagées..., à l'exemple des garennes de Fougères totalement anéanties, *désertes et toutes dégarnnyes de boays, du tout dépeupolées, sans plant et sans closture*¹⁰⁸... Et le bilan de s'alourdir avec l'état des étangs, des chaussées et des moulins..., presque tous *réduits à nulle valeur*, tant pour cause des *derroines de guerres* que des intempéries ; mais aussi – et peut-

¹⁰² D. MÉNAGER, *op. cit.*, p. 83-84 : «cette mesure provoqua immédiatement la protestation des grands usagers, tels les sgrs du Bordage, d'Épinay, de Betton et de Sévigné..., ainsi que des abbesses de Saint-Sulpice la Forêt et de Saint-Georges et de Saint-Georges de Rennes. Aussi, l'interdiction ordonnée en octobre 1544 fut-elle levée par François 1^{er} dès le 23 mai 1545 !».

¹⁰³ Voir notre livre, CINTRÉ (R.), *Les marches de Bretagne au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 145-161, concernant les événements jalonnant la fin de l'indépendance bretonne..., jusqu'à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (28 juillet 1488).

¹⁰⁴ Voir à ce sujet notre livre, CINTRÉ (R.), *Les très grandes heures de Fougères au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 189 et suivantes : «Les fortunes et les guerres».

¹⁰⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1397, fol. 48 v^o-49 r^o, concernant notamment le lieu-dit la Chassebonnaye près le bourg de Romagné : *tout couvert et environné de buissons, ronces et espines ; et n'y a aulcune demourance ni gens sur et audit lieu*.

¹⁰⁶ Au titre des rentes dites *frostes* dans les rôles rentiers de Fougères (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1397, pour les terres de Fougères, Bazouges, Rimou et Antrain) et de Saint-Aubin-du-Cormier (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2273, fol. 158 r^o-160 v^o).

¹⁰⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2276, fol. 374 v^o-375 r^o, décrivant les pavés des faubourgs de Saint-Aubin *occullairement tellement desmoliz et ruynéz que malaisément et difficilement peult-on arriver à cheval en ladite ville..., et sont lesdits pavés ainsi ruynés et casmatéz dès le temps de 30 ans !*

¹⁰⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1395, fol. 163 r^o-v^o et 165 r^o-v^o, témoignant de l'état des garennes de Fougères commençantes à l'endroit du moulin de Chaulderon : *et à cause de ladite carence de closture, y a au travers d'icelles garennes grants chemins à charrectes !*

être surtout ! – de la négligence des uns, ajoutée à la cupidité des autres. Ainsi se présente le moulin du château de Saint-Aubin : *paroillement abaptu et ruyné durant lesdites guerres*, et la bonde de l'étang grandement nécessiteuse de réparation. Même impression à propos des moulins de Biennays, de Seville et de Louvel... *depuis plus de 45 ans ruyneulx, inhu-tilles et de nul revenu, ..., sans que à présent y ait maisons, moullins ou aultres chouses :*

Lesquels furent ruynés en l'an 1500 à raison de la chaussée de l'estang de Biennays qui fut rompue par la grande impétuosité des eaux estans audit estang, occasionnant une brèche d'environ 30 pieds de laize et de profondeur d'une lance et demy... Et estoit au temps de ladite rompture seigneur usufruitier dudit Saint-Aubin noble homme messire Philippes de Montauban, lors chancelier de ce dit pays et duché de Bretagne¹⁰⁹.

Idem pour l'étang de Verrière, également ruyné depuis le temps de 40 ans..., date à laquelle un gentilhomme que l'on appeloit le seigneur de Monferméry fist rompre la chaussée pour pescher ledit estang ; et icellui laissa ainsi oupvert, sans autre forme de scrupule. Et depuis n'a-t-on veu arrest d'eau audit estang.

Idem enfin au regard de l'étang de Liffré, dont la chaussée apparaissait preque toute dételluée et grandement empirée par le devant :

Et aussi avons trouvé y avoir fait, environ le temps de huict ans der- roins, une oupverture d'environ 10 à 12 pieds de laize, pour escouller et pescher ledit etang. Quelle brèche est requise repparer et retalluer de pierre..., aultrement, y a grant danger que ladite chaussée s'en aille bientôt totalement, cassée et rompue¹¹⁰.

Soit au total, sur la dizaine de moulins domaniaux attestés dans les environs, au moins 7 ou 8 n'étaient pas en état de fonctionner normalement. Et l'on ne parle pas du four à ban en grande nécessité de réparation, et qu'il fallait en partie retuiller ; ni de la halle et cohue de ladite ville de Saint-Aubin, transformée en véritable dépôt par les riverains..., en grande indigence de couverture, et qui menaçait tout bonnement de s'écrouler¹¹¹.

Puis vint le temps de la reprise – entendez de la reprise en main sous l'égide de la nouvelle administration royale ! – annoncée notamment par la mise en adjudication, dès 1546, d'une bonne vingtaine de nouvelles baillées..., pour lesquelles ne devaient se porter acquéreurs que ceux qui seraient jugés suffisamment riches et puissans, ou qui auraient biens

¹⁰⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B1395, fol. 371 r°, 374 r°- v°, 375 r°.

¹¹⁰ *Ibidem*, fol. 376 v°-377 r°.

¹¹¹ *Ibidem*, fol. 373 v°.

d'ailleurs : M^e Michel Leduc, conseiller du roy en sa court de Parlement et Official de Rennes ; M^e Jehan de la Selle, sgr de l'Escardaye, lieutenant audit Saint-Aubin ; M^e Antoine Hamart, sgr de la Hamardière ; M^e Clément Couriolle, autorisé de M^e Ollivier Couriolle son père, procureur de son état ; M^e Pierre Mollard, greffier¹¹², etc...

Au bout du compte, la très nette impression de voir se précipiter le sens de l'évolution..., non sans conséquence sur la façon de percevoir l'environnement. Entre temps, la toponymie s'était enrichie d'une nouvelle désignation : un lieu appelé *La Lande de la Rencontre*¹¹³..., contribuant à inscrire le paysage tout entier dans son cadre authentiquement culturel ; un extraordinaire lieu de mémoire à jamais empreint du souvenir de la terrible bataille, et que caresse le vent de la très illustrative histoire des marches bretonnes...

René CINTRÉ

Docteur ès lettres

RÉSUMÉ

Principalement fondée sur l'interprétation des noms de lieux contenus dans les rôles rentiers afférant à la Réformation du domaine ducal de Saint-Aubin-du-Cormier et de Liffré en date des années 1452, 1475 et 1547, l'étude qui suit vise à la reconstitution la plus fidèle qui soit du paysage rural tel qu'il se dévoilait depuis les hauteurs de Fougères et de Saint-Aubin-du-Cormier vers la fin du Moyen Âge. Perception de l'espace, sensation de la nature et de l'environnement proprement médiéval, saisissement de l'horizon et des éléments structurants du panorama, approche des villages et de l'habitat..., le cœur du sujet se double également d'un essai d'analyse quant aux perspectives de l'évolution en cours marquée par la reprise des défrichements, la multiplication des manoirs, la remise en état des choses sous couvert d'une meilleure conjoncture, les prémices d'une recomposition fondamentale à l'aube de temps nouveaux... mais aussi – et peut-être surtout ! – l'expression politique d'une certaine conception de l'indispensable équilibre écologique par la non moins vitale préservation du patrimoine forestier, pour lors en proie à de terribles atteintes.

¹¹² B 2275, fol. 249 r^o.

¹¹³ B 2275, fol. 249 r^o-251 v^o.